

FINANCER L'INNOVATION SOCIALE

Rapport du groupe de travail
animé par Jérôme Schatzman

*Investir dans l'innovation et la recherche
pour comprendre le monde d'aujourd'hui,
projeter celui de demain et décider d'y jouer un rôle.*

Remerciements et dédicace

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier chaleureusement les 27 membres du groupe de travail (liste page 100) qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour analyser les enjeux, écouter les témoins et rédiger le présent rapport, ainsi que les 78 experts (liste page 101) que nous avons pu interroger et qui ont irrigué nos travaux.

Merci à Christophe Itier de nous avoir donné l'occasion de cette réflexion, à Gilles Mirieu de Labarre et Yann Joseau pour leur appui sans faille, et à toute l'équipe du Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.

Merci à Vincenzo Esposito Vinzi, Directeur Général du groupe ESSEC et Thierry Sibieude, professeur titulaire de la chaire d'innovation et d'entrepreneuriat social de l'ESSEC, pour avoir soutenu mon implication dans cette mission.

Merci à Manon Valat, notre rapporteure, pour son travail précis et ô combien précieux.

Merci à Marion, Noé et Maïa qui m'ont, comme toujours, encouragé et entouré.

DÉDICACE

Je souhaiterais dédier ce rapport à la mémoire de mon père, Evry Schatzman, astrophysicien et académicien de Sciences, qui aurait eu 100 ans cette année. Il s'est impliqué sans compter pour défendre la place de la science et de la recherche dans la société. Ce rapport est une goutte d'eau, mais elle va dans le même sens.

Sommaire

Introduction.....7

- Les enjeux et les objectifs de la mission
- Définitions
- Méthodologie

Etat des lieux.....15

- Ressources pour identifier les outils de financement de l'innovation sociale en France
- Inspiration : analyse de dispositifs de financement de l'innovation sociale à l'étranger
- Forces et faiblesses du financement de l'innovation sociale en France

21 propositions pour mieux financer l'innovation sociale.....21

Les propositions sont présentées ici dans leur version synthétique. Elles sont accessibles dans leur version détaillée en page 53.

Conclusion.....49

Les 21 propositions détaillées.....53

Annexes.....97

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Composition du groupe de travail

Annexe 3 : Personnes interrogées

Annexe 4 : Enquête

Annexe 5 : Références bibliographiques

Annexe 6 : Cartographie détaillée

Liste des 21 propositions

Version synthétique.....	21
Version détaillée.....	53

1. Connecter : se connaître, se parler, se comprendre

- Proposition 1 : Créer et faire vivre une cartographie du financement de l'innovation sociale
- Proposition 2 : Rendre publics et accessibles les chiffres du mécénat
- Proposition 3 : Structurer un réseau national de "Tiers lieux de recherche"
- Proposition 4 : Développer la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale et l'accompagnement des projets de R&D sociale

2. Renforcer la capacité à agir

- Proposition 5 : Lancer l'initiative française pour l'évaluation d'impact social et mettre en place un plan national de formation à la mesure d'impact
- Proposition 6 : Renforcer les compétences "gestion" des porteurs d'innovation sociale
- Proposition 7 : Concevoir et diffuser une formation des porteurs d'innovation sociale à mener des projets de Recherche et développement
- Proposition 8 : Sensibiliser les décideurs publics "recherche et innovation" et les réseaux bancaires à l'innovation sociale
- Proposition 9 : Créer un service d'appui au montage et au suivi de dossiers de financements européens
- Proposition 10 : Former les collectivités locales à l'utilisation du marché innovant
- Proposition 11 : Rendre l'accompagnement accessible à tous les porteurs d'innovation sociale
- Proposition 12 : Créer un incubateur d'innovation d'intérêt général dans chaque département
- Proposition 13 : Former les accompagnateurs de l'innovation sociale

3. Investir

Investir : Évolution réglementaire

- Proposition 14 : Créer un Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) "Recherche"
- Proposition 15 : Créer un statut de Jeune Association Innovante

Investir : Fonds français pour l'innovation et la recherche et développement sociale

- Proposition 16 : Financer un programme de conventions Cifre dédiées à l'innovation sociale
- Proposition 17 : Créer un programme de financement des projets de Recherche et développement portés par les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés
- Proposition 18 : Promouvoir les démarches collectives et territoriales d'innovation sociale
- Proposition 19 : Créer un fonds "étape par étape" qui accompagne les différentes phases de l'innovation sociale
- Proposition 20 : Créer le contrat "innovateur social inside" (embauche par des entreprises de porteurs d'innovation sociale)
- Proposition 21 : Faciliter la prise de risque pour les investisseurs privés



INTRODUCTION



LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA MISSION

Le premier périmètre de notre mission portait sur les enjeux de financement de la Recherche et Développement sociale, parent pauvre des programmes d'appui à la Recherche en France, peut-être parce qu'elle n'est pas suffisamment associée à l'idée de "compétitivité nationale".

Il nous est rapidement apparu qu'il serait pertinent d'intégrer à notre champs de réflexion le financement de l'innovation sociale, car les deux approches, innovation et recherche, sont intimement liées.

Si la recherche est une démarche codifiée, qui respecte une méthodologie, l'innovation est, au moins pour les non spécialistes, une approche moins clairement définie. Beaucoup de choses peuvent finalement s'appeler "innovation". Pourtant l'innovation elle aussi a ses codes, ses méthodologies et ses "étapes".

Beaucoup d'expérimentations, de tentatives, de "laboratoires de terrain", sont des démarches d'innovation sociale prometteuses. Peu d'entre elles, alors même qu'elles explorent sans cesse des solutions nouvelles à nos enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, mettent en oeuvre des processus de recherche permettant de faire progresser la connaissance.

Comment promouvoir une innovation sociale qui repose autant sur l'intuition que sur une démarche construite de design de solution, et qui puisse déboucher, grâce à la recherche, sur une connaissance partageable ?

Comment passer de l'innovation pragmatique, de terrain, à la recherche et développement ?

Comment renforcer et associer ces deux démarches complémentaires ?

Comment financer les deux ?

En s'appuyant sur une revue des définitions "en présence", un état des lieux des ressources existantes pour s'orienter dans le financement de l'innovation sociale en France, et l'étude d'exemples inspirants à l'étranger, nous tentons dans ce rapport d'avancer des éléments de réponses à ces questions autour de trois grands enjeux :

- Connecter : se connaître, se parler, se comprendre
- Renforcer la capacité à agir
- Investir

DÉFINITIONS

Pour cadrer le sujet, nous sommes partis de définitions et réflexions existantes que nous reprenons dans ce chapitre :

- Innovation
- Recherche et Développement
- Innovation sociale
- Recherche et Développement sociale
- Innovation sociale et design
- Recherche partenariale

Il nous semble important de souligner à ce stade que :

1) "l'innovation sociale" ne couvre pas toute l'activité d'utilité sociale. On peut être utile sans être innovant ! et si l'innovation sociale doit être mieux financée, c'est aussi le cas des activités d'intérêt général dans leur ensemble ;

2) quand nous utiliserons le terme "social" dans ce rapport, il couvrira aussi les dimensions sociétale et environnementale.

1. Innovation

Définition générale de l'innovation dans l'édition 2018 du Manuel d'Oslo

"Une innovation désigne un produit ou un processus (ou une combinaison des deux) nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents d'une unité et a été mis à la disposition d'utilisateurs potentiels (produit) ou mis en œuvre par l'unité (processus)."

Le Manuel d'Oslo définit quatre types d'innovation :

- L'innovation de produit : L'introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.
- L'innovation de procédé : La mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.
- L'innovation de commercialisation : La mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.
- L'innovation d'organisation : La mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme."

Définition de l'Insee basée sur le Manuel d'Oslo

"L'innovation désigne l'introduction sur le marché d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés par l'unité légale.

Deux types d'innovation sont ainsi caractérisés : les innovation de produits (biens ou services) et de procédés (incluant les innovations d'organisation et de marketing)."

Stratégie de l'OCDE pour l'innovation - définir l'innovation

"L'innovation va bien au-delà de la recherche-développement. Loin d'être limité aux laboratoires de recherche, le champ de l'innovation englobe l'ensemble des utilisateurs, des fournisseurs et des consommateurs – que ce soit dans les administrations publiques, les entreprises ou les organismes à but non lucratif – et elle transcende les frontières entre pays, secteurs et institutions."

2. Recherche et Développement

Définition de l'Insee basée sur le Manuel de Frascati

“La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Elle englobe la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Pour être considérée comme relevant de la R&D, une activité doit remplir cinq critères de base. Elle doit comporter un élément :

- de nouveauté ;
- de créativité ;
- d'incertitude ;

et être :

- systématique ;
- transférable et/ou reproductible.

Même exécutées par différents acteurs, les activités de R&D présentent un ensemble de caractéristiques communes. Que ses objectifs soient spécifiques ou généraux, la R&D vise toujours à obtenir des résultats nouveaux à partir de concepts (et de leur interprétation ou d'hypothèses présentant un caractère original. On ignore pour une grande part à quoi elle aboutira (ou tout au moins le temps et le volume de ressources nécessaires pour obtenir un résultat) ; son exécution est planifiée et les modalités de son financement établies (même quand les exécutants sont des individus) et ses résultats sont censés pouvoir être librement transférés ou négociés sur un marché.”

Pour plus de détails, voir chapitre 2 “Concepts et définitions permettant d'identifier la R-D” du Manuel de Frascati 2015

3. Innovation sociale

Loi n° 2014- 856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, (art. 15) :

I. - Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- 1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
- 2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

II. - Pour bénéficier des financements publics au titre de l'innovation sociale, le caractère innovant de son activité doit, en outre, engendrer pour cette entreprise des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions normales de marché. Cette condition ne s'applique pas aux financements accordés au titre de l'innovation sociale par les collectivités territoriales.

III. - Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I.”

Pour plus de détails, voir la Grille de caractérisation de l'innovation sociale : travaux du CSESS.

4. Recherche et Développement sociale

Le portail de la Recherche et Développement sociale - Comprendre la R&D sociale

“La recherche & développement sociale peut se définir comme un processus :

- Qui est déterminé par sa finalité d'innovation sociale et sociétale, c'est-à-dire qui s'inscrit dans une ambition de résoudre une problématique de société, de répondre à un besoin social ou sociétal, d'apporter une solution ou de transformer les cadres et institutions dans une perspective d'intérêt général. Elle aboutit à l'émergence d'innovations sociales.
- Qui s'inscrit dans une démarche scientifique, menée ou non en collaboration avec des établissements et structures de recherche. Cette démarche intègre au moins un état des connaissances actuelles, une problématisation et la mise en place de protocoles de recherche.
- Qui vise une application effective de la recherche à travers le développement de services, de produits, de méthodes, de politiques publiques, de modes d'organisation ou de modèles économiques : il ne s'agit donc pas seulement de réaliser une recherche fondamentale : son caractère appliqué ou la dimension expérimentale doivent nécessairement s'inscrire dans la démarche.
- Qui peut être porté par des acteurs socio-économiques très divers (entreprises, collectivités territoriales, chercheurs, associations, collectifs de citoyens, structures et agences publiques...), souvent dans une logique de coopération et d'échange.”

L'Avise - La R&D sociale

“La R&D sociale correspond au processus visant à mettre en œuvre une réponse nouvelle par rapport à l'état du marché et à la satisfaction de besoins sociaux. L'innovation pourra résider autant dans la manière de répondre à ces besoins que dans le produit final.”

5. Innovation sociale et design, par Signe de Sens

“L'innovation ne peut pas se limiter à l'invention d'une technique ou d'une technologie (par ex. l'Intelligence artificielle) ou la découverte d'un savoir (par ex. “les rats ont un odorat très fin”), pas plus que celle d'un savoir-faire (par ex. “Je sais cuisiner”).

L'innovation doit livrer in fine un nouveau service ou un nouveau produit désirable et utilisable par des personnes pour avoir l'utilité attendue, ou a minima la réussite commerciale attendue, avec un modèle économique viable.

L'innovation sociale se distingue par le fait qu'elle doit livrer in fine un nouveau service ou un nouveau produit désirable et utilisable par des personnes et avoir l'impact social attendu avec un modèle économique viable.

Pour ce faire elle passe par 4 étapes, **qui seront illustrées par l'exemple de “Hero Rats”, en Tanzanie :**

1) Immersion/Idéation : devant une problématique, en se plongeant dans la situation d'usage, et en croisant avec plusieurs savoirs ou savoir-faire, on a une idée !

On sait que les rats africains ont un odorat très fin et que la tuberculose a une odeur très spécifique dans les crachats des malades: les rats pourraient détecter la tuberculose dans les crachats des gens et diagnostiquer la maladie.

“2) Design de service : on part de cette idée et du contexte du besoin identifié pour imaginer un parcours utilisateur nouveau qui amènerait une plus-value sociale. Ce design de service donne le cahier des charges du nouveau service ou du nouveau produit que l'on veut mettre en place.

Matérialiser ce parcours de détection : identifier les acteurs et décrire les différentes étapes (récupérer des rats, les dresser, former les personnes qui vont les “encadrer”, décrire le parcours de l'échantillon de la personne que l'on veut diagnostiquer, ...). Pour résoudre toutes les difficultés liées au parcours, on va challenger des médecins pour un parcours diagnostic reconnu par le corps médical, des dresseurs pour former les rats à cette pratique avec l'aide des chercheurs spécialisés sur le comportement animal, ...

3) Design : on fait intervenir des designers capables de mettre en forme ce service ou ce produit pour qu'il soit performant, ergonomique, esthétique et qu'il respecte une éthique (choix des matériaux, frugalité, low tech, accessibilité, ...). Cette étape implique le prototypage de tout ou partie du dispositif, les tests avec les utilisateurs en situation d'usage. Cela permet, par itération, d'améliorer le concept, de garantir sa pertinence et de l'optimiser. Cette étape de design exploite les savoirs et les inventions existantes mais peut aussi pousser à en produire de nouveaux pour rendre possible le parcours utilisateur. Elle crée des cas d'usage qui vont aider les chercheurs et les innovateurs à développer leur créativité et leurs savoir-faire techniques.

Ingénierie pédagogique pour former les personnes à encadrer les rats ; design industriel pour concevoir les différents objets nécessaires à cette activité (cage adaptée, outils de collecte et transport de l'échantillon, ...)

4) Production et déploiement (“industrialisation”) : le concept mis en forme, matérialisé et affiné par les expériences terrains est mis en production “industrielle” et diffusé vers les usagers ciblés. On le “photocopie” et on le distribue. En parallèle on installe un processus d'amélioration continue pour récolter les avis des utilisateurs et améliorer le service ou le produit au fil de l'eau.

Production et installation des éléments et outils nécessaires pour commencer à accueillir des échantillons et les tester.

L'innovation sociale s'appuie parfois ponctuellement sur le design mais en fait trop rarement une méthodologie globale de travail et de pilotage du projet d'innovation : on mobilise un web designer pour faire un site web ou un designer industriel pour faire un mobilier, mais ce site web ou ce mobilier ne font pas partie d'un design de service global qui leur donne un sens réel et une fonction claire. Le risque est alors élevé qu'ils soient décevants en terme d'impact (ex : les bornes numériques dans une salle d'attente qui est rangée dans un coin parce que finalement les gens préfèrent jouer sur leur smartphone plutôt que de répondre à des questions sur une borne).

L'innovation sociale gagnerait beaucoup en performance, en pertinence et en efficacité à se structurer en s'appuyant sur les méthodologies et les outils du design, et du design de service tout particulièrement. Cela permettrait de mieux piloter les projets avec une méthodologie claire, en mobilisant les bonnes compétences au bon moment et en impliquant correctement l'utilisateur dans le processus. L'approche Design organise l'innovation, la séquence dans le temps et la rend donc plus efficace et plus robuste."

6. La recherche partenariale

Définition du Réseau des Carnot

“Une activité de recherche partenariale est une activité de recherche menée en partenariat avec des acteurs du monde économique, notamment les entreprises, en réponse à un besoin socio-économique exprimé par ceux-ci. Le partenariat intègre, par définition, une participation financière réelle de ces acteurs et leur implication « recherche » en termes d’expression du besoin et du cahier des charges, voire leur participation directe aux recherches menées.”

MÉTHODOLOGIE

Constitution et organisation du groupe de travail

Ce rapport a été réalisé par un groupe de travail animé par Jérôme Schatzman, assisté d'une rapporteure, Manon Valat, et composé de 28 personnes choisies pour leur expérience et leur expertise sur des sujets d'intérêt pour la mission : économie sociale et solidaire, innovation sociale, investissement à impact, mécénat, innovation, recherche et développement, entrepreneuriat, responsabilité sociale des entreprises... Elles sont intervenues dans le cadre de cette mission en leur nom propre, et bénévolement.

Le groupe de travail s'est réuni en séance plénière une fois par mois, entre novembre 2019 et mars 2020 afin de proposer, de débattre, et de choisir les sujets à traiter dans le cadre du rapport, et les personnes à rencontrer pour approfondir notre réflexion.

Entre ces sessions de travail, les membres du groupe de travail se sont répartis et ont travaillé sur trois chantiers :

- Le financement de la Recherche et Développement sociale ;
- Le financement de l'innovation sociale ;
- La sensibilisation et la formation des écosystèmes.

Ces séances de travail en plus petits groupes ont permis de préciser les enjeux identifiés par chacun et alimentés par les personnes interrogées, et d'organiser notre réflexion et la construction du plan du rapport autour de ces enjeux.

Un suivi régulier avec les équipes du Haut Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale a enrichi au fur et à mesure nos travaux en fonction de l'actualité et des autres projets du Haut-Commissariat.

Deux points d'étape ont été réalisés en décembre 2019 et Février 2020 avec le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. Ils nous ont permis de mettre en perspective nos orientations et nos propositions.

Entretien avec des acteurs clés de l'innovation sociale, de l'innovation et de la recherche

Nous nous sommes entretenus avec 78 personnes au cours de la mission, identifiées pour leur compétences sur les sujets traités dans le cadre de la mission.

Lors de ces entretiens :

1) nous leur avons soumis nos réflexions sur les enjeux liés au financement de l'innovation sociale que nous avons identifié au sein du groupe de travail, puis les propositions formulées, afin d'avoir leur avis ;

2) nous avons engagé des discussions ouvertes pour recueillir leurs réflexions et idées.

Nous avons également lancé une enquête (*voir annexes*) à destination de porteurs d'innovation sociale, diffusée par Le French Impact.

Élaboration des propositions

Les propositions ont été élaborées à partir des travaux en séance plénière et sur chacun des « chantiers » du groupe de travail, et des entretiens réalisés. Les propositions ont ensuite été réparties entre les membres du groupe de travail, qui les ont rédigé individuellement ou en binôme en suivant une trame commun. Une fois rédigées, les propositions ont été relues par d'autres membres du groupe de travail, et débattues.

Répartition de la rédaction des propositions :

- Etat des lieux : Clémentine Blazy, Manon Valat
- Proposition 1 : Jérôme Auriac
- Proposition 2 : Félicie Goyet, Sylvaine Parriaux, Boris Walbaum
- Proposition 3 : Rachid Cherfaoui
- Proposition 4 : Clarisse Angelier, Nadège Bouquin, Jérémy Brémaud, Meri Reale
- Proposition 5 : Prunelle Gorget, Félicie Goyet
- Proposition 6 : Xavier Michel
- Proposition 7 : Jérémy Brémaud, Meri Reale
- Proposition 8 : Jérémy Brémaud, Meri Reale
- Proposition 9 : Prunelle Gorget
- Proposition 10 : Jérémy Brémaud, Meri Reale
- Proposition 11 : Léna Geitner
- Proposition 12 : Léna Geitner
- Proposition 13 : Lise Pénillard
- Proposition 14 : Rachid Cherfaoui
- Proposition 15 : Jérôme Schatzman, Jérémy Brémaud, Boris Walbaum
- Proposition 16 : Clarisse Angelier, Nadège Bouquin
- Proposition 17 : Jérémy Brémaud, Meri Reale
- Proposition 18 : Rachid Cherfaoui
- Proposition 19 : Jérémy Brémaud, Meri Reale
- Proposition 20 : Jérôme Schatzman
- Proposition 21 : Clémentine Blazy, Eric Coisne, Jérôme Schatzman



ÉTAT DES LIEUX



QUELQUES CARTOGRAPHIES DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE

Il n'existe pas, à notre connaissance, de cartographie vivante du financement de l'innovation sociale. Nous avons cependant recensé, de manière non-exhaustive, quelques cartographies et annuaires des financeurs de projets d'intérêt général ou portés par des structures de l'économie sociale et solidaire. Les financeurs présents dans ces cartographies et annuaires sont susceptibles de financer l'innovation sociale, même s'ils ne le mentionnent pas tous explicitement.

- L'Admical - Répertoire des mécènes
- Avise :
 - Cartographie des différentes offres de financement dédiées aux entreprises de l'ESS
 - Annuaire des dispositifs de l'ESS en région
 - Financer l'innovation sociale
- Carrefour des innovations sociales - plateforme coopérative au service du bien commun
- Centre français des Fonds et Fondations - Annuaire général des fonds et fondations
- Le French Impact - fonds labellisés
- Paris Impact Investing :
 - Mapping de l'écosystème des start-up sociales en France
 - Annuaire finance solidaire
- Yesasso.org



CARREFOUR DES
INNOVATIONS
SOCIALES



Pour plus de détails sur ces cartographies et annuaires, voir page ---

INSPIRATION : ANALYSE DE DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE À L'ETRANGER

1. European Social Catalyst Fund (ESCF) - Union Européenne

Site internet : <https://www.euscf.eu/>



Ce qu'ils font

Il s'agit d'une initiative récente, lancée en janvier 2020. L'ESCF mobilise des ressources publiques et privées (philanthropie, finance solidaire, fonds publics européens dans le cadre du Programme Horizon 2020 sur la Recherche et l'Innovation), pour réaliser un effet de levier en soutien à la duplication, à travers l'Europe, d'innovations sociales ayant fait leurs preuves. Le fonds dispose pour le moment de moyens limités (600 000 euros minimum seront alloués pour un maximum de 100 000 euros par projet).

Pourquoi c'est inspirant

Premièrement, la mise en place de l'ESCF montre que le budget recherche de la Commission européenne évolue dans le sens d'une prise en compte inédite des enjeux d'innovation sociale. Le fonds a une véritable dimension européenne, puisque les fondations soutiennent des projets en dehors du territoire national, en mutualisant leurs moyens au sein de coalitions de fondations.

Par ailleurs, la méthode du fonds présente la particularité de ne pas viser la croissance d'une structure donnée, mais la réplication d'une innovation sociale en l'adaptant aux contextes locaux. Pour ce faire, il finance la planification et la réflexion sur la réplication du modèle.

2. Fondation De Groof Petercam - Belgique

Site internet : <https://www.degroofpetercam.be/>



Ce qu'ils font

La Fondation De Groof Petercam (banque privée belge) focalise son action sur l'accès à l'emploi. Sa stratégie consiste à sélectionner chaque année un projet pour le financer à hauteur d'un million d'euros sur cinq ans. De surcroît, la fondation accorde au bénéficiaire un accompagnement fondé en mettant à disposition les ressources de la banque De Groof Petercam. La fondation sélectionne en parallèle deux autres projets qu'elle finance à hauteur de 20 000 euros.

La démarche de la fondation est notamment inspirée la fondation Xprize, qui organise depuis vingt-cinq ans des compétitions pour financer les travaux d'équipes techniques et scientifiques apportant des avancées fulgurantes pour l'humanité, et qui oriente son action sur la lutte contre le changement climatique depuis 2015.

Pourquoi c'est inspirant

L'aide apportée par la fondation présente la particularité de représenter des sommes importantes. Par ailleurs, la fondation apporte souvent un soutien à des projets très jeunes et innovants.

“3. Fondation Richard Draper - États-Unis



Site internet : <https://www.drkfoundation.org/>

Ce qu'ils font

La Fondation Richard Draper accompagne des projets, for-profit ou non-profit avec un objectif de d'impact universel. Exemple : “Education super highway” dont la mission est d’assurer aux écoles un accès internet haut-débit, est soutenu dans l’objectif que toutes les écoles des Etats-Unis aient cet accès.

Pourquoi c’est inspirant

La fondation, qui “investit” environ 10 M \$ chaque année, assume une forte prise de risque, justifiée par le potentiel d’impact social des projets soutenus.

“4. Social Finance - Royaume-Uni



Site internet : <https://www.socialfinance.org.uk/>

Ce qu'ils font

La démarche consiste à organiser une coopération entre plusieurs fondations en s'appuyant sur des moyens conséquents. En lien avec des représentants du gouvernement (dans le domaine des politiques sociales), l’ensemble des acteurs s’accorde sur une problématique, analyse l’état de l’existant et les possibilités d’amélioration.

L’Impact Incubator fournit une bonne illustration de la spécificité de cette démarche : c’est un incubateur créé en partenariat entre Social Finance et des fondations de taille importante. Il est fondé sur l’idée qu’une problématique sociale ne peut être appréhendée et résolue par un seul acteur ou une seule idée. Au contraire, collaborer permet d’aborder un sujet sous ses différents angles et trouver une solution pérenne.

Pourquoi c’est inspirant

Ce modèle se caractérise par une méthode de co-construction et le développement d’un lien étroit entre le secteur public et le secteur privé, et de mutualisation des moyens.

“5. Nesta - Royaume Uni



Site internet : <https://www.nesta.org.uk/>

Ce qu'ils font

NESTA était une agence gouvernementale qui est devenue une association indépendante en 2012.

Mission : We exist to back innovations for the common good.

Ses domaines d’intervention prioritaires sont la santé, l’éducation, l’économie créative, l’innovation gouvernementale et les politiques publiques sur l’innovation, et le “futurescoping”.

Pour cela, Nesta articule THINK (anticipation, recherche, production d’information et d’analyse) et DO (impact investing, subventions, accompagnement, Public and social innovation labs...).

“Pourquoi c’est inspirant

L’approche est globale et croise les enjeux d’innovation (ex : intelligence artificielle) et d’impact social (ex : éducation). L’innovation, et l’ouverture à de nouvelles façon de voir, est omniprésente. Les moyens sont importants : fonds capitalisé de 430 millions £ (480 millions €), dépenses annuelles de 32 millions £ (35,6 millions €).

6. Zero Project (Fondation Essel) et Initiative Innovationsstiftung für Bildung - Autriche



Site internet : <https://zeroproject.org/>

Ce qu'ils font

Le Zero Project de la Fondation Essl identifie et documente les pratiques innovantes, et organise notamment une rencontre annuelle. Cette initiative ne mobilise pas de financement. La fondation a par ailleurs développé un programme d’accompagnement à la réplication avec Ashoka : Ashoka Impact Transfer.

L’Initiative Innovationsstiftung für Bildung consiste en une coopération public/privé sur l’éducation, avec un double objectif de recensement et de financement. Il s’agit d’une initiative récente.

Pourquoi c’est inspirant

Le projet permet une coopération rapprochée entre des acteurs publics et des acteurs privés.

“7. Sitra - Finlande



Site internet : <https://www.sitra.fi/>

Ce qu'ils font

Sitra est une fondation publique indépendante directement supervisée par le parlement finlandais, qui est définie comme un think-tank et un fonds d’investissement. Son objectif est de promouvoir un développement stable et mesuré, en soutenant des projets qui augmentent l’efficacité économique, améliorent l’environnement ou le niveau d’éducation, anticipent différents scénarios de développement : “Make Finland a successful pioneer in sustainable well being”.

Sitra investit principalement dans des fonds, et elle les laisse décider indépendamment des projets dans lesquels ils investissent. En 2019 : fonds capitalisé de 874 millions d’euros, avec un objectif de rendement de 4% par an.

Les autres activités de Sitra sont : des projets de recherche, des études et publications, des événements, et des formations.

Pourquoi c’est inspirant

Ici encore, des moyens importants, sanctuarisés par un fonds capitalisé.

Un rattachement au parlement, donc au “peuple”, mais pas de tutelle gouvernementale.

Le focus sur l’anticipation alliant recherche et action concrète.

FORCES ET FAIBLESSES DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE EN FRANCE

Forces

- Ecosystème français de l'innovation sociale très riche par rapport à d'autres pays européens
- Innovation sociale reconnue, définie et caractérisée (loi de 2014)
- La plupart des dispositifs publics de financement de l'innovation sont - en théorie - ouverts à l'innovation sociale (Bpi, CIR...)
- Il existe des dispositifs publics de financement spécifiques à l'innovation sociale (FISO)
- Impact Investing très développé en France (rapport iilab), dont quelques fonds d'amorçage

Faiblesses

- Les agents responsables des dispositifs de droit commun sont très peu formés à l'innovation sociale
- Le concept d'innovation sociale reste flou, même pour les innovateurs sociaux
- Manque de liens entre les différentes parties prenantes
- Des décisions récentes qui ont affaiblis les porteurs d'innovation sociale (suppression des emplois aidés, de l'ISF, loi sur le mécénat...)
- Saupoudrage des mécènes, prise de risque mesuréeLes structures faisant de l'innovation sociale ne sont pas suffisamment sensibilisées à la mesure d'impact, ce qui limite la valorisation de leur travail
- L'impact social et environnemental n'est pas souvent monétisable, beaucoup de projets d'innovation sociale sont moins attractifs pour des investisseurs "financiers"

Opportunités

- Prise de conscience écologique/sociétale qui encourage l'innovation sociale et son financement
- Sujet porté par le gouvernement par l'intermédiaire du HCESSIS (Le French Impact, FPR...)
- Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche en cours de rédaction
- Programmation des fonds structurels européens 2021-2017
- Loi Pacte : peut permettre d'augmenter l'implication des entreprises dans l'innovation sociale / les partenariats avec des innovateurs sociaux
- Capacité des porteurs d'innovation sociale à "éviter des couts", donc à justifier des financements

Menaces

- L'innovation sociale n'est pas considérée comme « stratégique » comme peut l'être l'innovation technologique, ce qui peut mener à un manque de volonté des pouvoirs publics de considérer ce sujet comme prioritaire
- L'innovation sociale concerne une grande variété d'acteurs : difficile de tous les atteindre, et certains ne savent même pas qu'ils font de l'innovation sociale
- Dépend de la volonté politique des élus (dans les Collectivités Territoriales notamment ; l'importance donnée à l'innovation sociale est très inégale)
- Mécénat : le risque d'image lié à l'échec d'un projet soutenu reste déterminant, pour les fondations d'entreprise notamment



LES 21 PROPOSITIONS EN VERSION SYNTHÉTIQUE

Alors que la France semble jouir, au moins du point de vue de nos voisins, d'un écosystème de financement de l'innovation sociale performant, il apparaît que l'offre et la demande de financement ne se rencontrent pas forcément naturellement.

D'abord parce que les acteurs ne sont pas encore suffisamment connectés entre eux, ensuite parce qu'une réelle ambition en matière d'innovation et de recherche et développement sociale gagnerait à s'appuyer sur une montée en compétence et un renforcement de la capacité à agir de ces acteurs

Enfin, même s'il fait des envieux, notre paysage français du financement de l'innovation sociale peut et doit être amélioré, nous pouvons et nous devons investir pour construire "le monde d'après".

Voici nos 21 propositions concrètes pour mieux financer l'innovation sociale en France, organisées autour de trois grands enjeux :

- 1) Connecter : se connaître, se parler, se comprendre**
- 2) Renforcer la capacité à agir**
- 3) Investir.**

1. CONNECTER :

SE CONNAÎTRE, SE PARLER, SE COMPRENDRE

Chercheurs, porteurs d'innovation sociales, entrepreneurs sociaux, Etat, collectivités locales, Fonds d'investissement, banques, citoyens, le sujet de l'innovation sociale rassemble un large éventail d'acteurs.

Mais il ne se connaissent pas tous et surtout ne parlent souvent pas le même langage : qu'est ce qui est "innovant" ? qu'est-ce que la recherche et développement ? l'innovation sociale est-elle aussi "noble" que l'innovation technologique ? faut il dire social, sociétal, environnemental, territorial, intérêt général ? Est ce qu'il n'y a pas assez d'argent ou pas assez de projets "viabes" ? qu'est ce que de l'argent "cher" ? qui intervient comment exactement ?

Nous ne répondrons pas à toutes ces questions en un jour mais nous pouvons créer les occasions, les lieux et les cadres d'une rencontre forte entre les composantes de l'innovation sociale pour encourager une connaissance et une compréhension réciproques, et le lancement d'initiatives communes.

Proposition 1 : Créer et faire vivre une cartographie du financement de l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Il n'existe pas de source d'information unique sur les financements de l'innovation sociale vers laquelle l'ensemble des acteurs puisse se tourner.
- Les financements ont des typologies et émetteurs différents, qui standardisent rarement leurs informations et la manière de les diffuser.
- L'atomisation des sources d'informations et la faiblesse de leur mise à jour limite et crée une inégalité d'accès à ces financements : les "forts" et les "connectés" s'en sortent plus facilement.
- La disparité et la dispersion de l'information ne permettent pas d'évaluer ou de mesurer au mieux les montants disponibles et mobilisés chaque année en France.

OBJECTIFS

- Rendre accessibles les informations sur l'ensemble des financements dédiés à l'innovation sociale aux innovateurs sociaux sur tous les territoires
- Faciliter la pertinence des réponses des innovateurs auprès des bailleurs de fonds
- Produire un observatoire en temps réel des financements disponibles et utilisés pour l'innovation sociale

EXEMPLES INSPIRANTS

BOAMP
Funds for NGOs
YESasso.org

PROPOSITION

Développer la plateforme de référence pour identifier et mettre à jour l'ensemble des financements disponibles pour les porteurs d'innovation sociale en France.

- 1) S'appuyer sur le modèle yesasso.org pour y intégrer pleinement le financement de l'innovation sociale
- 2) Accélérer le déploiement de l'outil :
 - Articuler cette plateforme avec les outils existants ;
 - Créer une cartographie des projets de R&D sociale réalisés ou en cours ;
 - Créer une cartographie des structures d'accompagnement à la R&D et l'innovation sociale ;
 - Baromètre annuel sur le "marché" du financement de l'innovation sociale (offre et demande).

MOYENS NÉCESSAIRES

200K € / an sur 3 ans :

- développement technique ;
- poste de coordination et de contrôle qualité de l'information ;
- communication et diffusion, en particulier auprès des bailleurs de fonds.

PROCHAINES ÉTAPES

- Financement de l'année 1

Toutes les sources de financement disponibles accessibles facilement et sur une même plateforme.

Proposition 2 : Rendre publics et accessibles les chiffres du mécénat

ENJEUX IDENTIFIES

- Développer le mécénat des entreprises et des particuliers en général, en direction de l'innovation sociale en particulier.
- Encourager cette démarche par des politiques fiscales incitatives (ce qui est déjà le cas mais semble parfois menacé), mais aussi grâce à l'exemple d'autres acteurs.
- Mettre de l'information objective à disposition des parties prenantes.

OBJECTIFS

- Avoir une vue d'ensemble du mécénat des particuliers et des entreprises (qui donne combien à quel type d'acteur ? Dans quel domaine d'intervention ?), en prenant en compte, pour les entreprises, le mécénat de compétences et le mécénat en nature.
- Valoriser ceux qui financent l'innovation sociale par du mécénat.
- Donner l'idée et l'envie à d'autres philanthropes de les rejoindre.

EXEMPLE INSPIRANT

Formulaire 990
aux Etats-Unis

PROPOSITION

Les données sur les dons ayant fait l'objet d'une demande de défiscalisation existent.

1) Adapter l'obligation déclarative prévue à l'article 238 bis 6 du code général des impôts tout en s'assurant que les informations collectées seront exploitables et permettront d'améliorer la connaissance du secteur. Pour cela :

- Ajouter certains items comme le champ d'intervention ou le statut juridique du bénéficiaire pour permettre de mieux cartographier les types de bénéficiaires du mécénat ;
- Élargir cette obligation déclarative à tous les donateurs (entreprises déclarant moins de 10K€ de dons, particuliers).

2) Mettre en open data les données collectées par l'administration fiscale sur le mécénat :

- Au moins de façon anonyme pour pouvoir analyser ces données de manière pointue ;
- Idéalement de manière nominative pour pouvoir faire un classement des donateurs (parmi ceux qui défiscalisent), en respectant le secret fiscal (diffusion du montant des dons effectués seulement).

PROCHAINES ÉTAPES

- Réunir une coalition large
- Définir précisément les données à collecter
- Convaincre les services fiscaux
- Modifier le formulaire de déclaration
- Rendre les données disponibles

Une information exhaustive, à jour et accessible sur :

- les donateurs qui déclarent leurs dons en vue d'une déduction fiscale ;
- le montant des dons effectués par ces donateurs ;
- les grandes catégories de bénéficiaires de ces dons.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Une coalition pour soutenir cette proposition
- Accord du Ministère de l'Économie et des Finances

Proposition 3 : Structurer un réseau national de "Tiers lieux de recherche"

ENJEUX IDENTIFIES

- Mieux distribuer l'effort de recherche et innovation sur l'ensemble du territoire national.
- Renforcer la culture scientifique de l'ensemble de la population par un maillage de lieux de proximité.
- Permettre de mobiliser les compétences au service d'une recherche ancrée dans la demande sociale d'un bassin de vie
- Doter tous les territoires d'une capacité de R&D en lien avec la recherche académique
- Créer de nouvelles courroies de transferts entre la production de recherche et la société.

OBJECTIFS

- Permettre aux tiers-lieux de structurer une démarche de recherche en lien avec leur ancrage territorial
- Contribuer à doter les territoires d'un nouvel outil leur permettant de structurer leur démarche de R&D
- Renforcer les capacités et compétences des tiers-lieux : traduire en question de recherche l'expertise civile ; coopérer avec les organismes de recherche ; développer leurs compétences de recherche propres.

EXEMPLES INSPIRANTS

L'Hermitage
Oxamyne
Tetris

PROPOSITION

Lancer un appel à projets visant à soutenir le développement des capacités de recherche, développement et innovation de tiers lieux de recherche en France :

- ouvert à des Tiers lieux existants et ayant la solidité financière nécessaire
- sur 9 ans pour respecter la temporalité des processus de recherche, développement et innovation

Deux modalités de soutien qui peuvent se cumuler :

- 1) Pour tous les tiers-lieux retenus un soutien en fonctionnement de 100 K€ /an
- 2) Pour les tiers-lieux de recherche « matures » s'engageant dans le développement d'un laboratoire ouvert et citoyen, un soutien en investissement de 50 K€ à 200 K€ réparti sur 3 ans.

MOYENS NÉCESSAIRES

2 M€ par an (20 tiers lieux soutenus à hauteur de 100 K€ par an) sur 5 ans
Dotation supplémentaire de poste "Fonjep-Recherche".

6 M€ de soutien à l'investissement sur 3 ans

PROCHAINES ÉTAPES

- Établir l'ensemble des complémentarités avec les politiques existantes (plan état région, fonds européens)
- Écrire le cahier des charges de l'appel à projet

Un réseau de tiers-lieux structuré autour des enjeux de recherche, et des territoires outillés pour définir et mener leur stratégie de R&D et mobiliser les habitants dans l'effort de recherche.

Proposition 4 : Développer la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale et l'accompagnement de projets de R&D sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les réformes des vingt dernières années en matière de recherche et d'innovation ont principalement concerné l'innovation technologique et industrielle : soit parce que des outils leurs étaient explicitement dédiés (Instituts de recherche technologique), soit parce que l'appropriation d'outils a priori génériques a été plus importante dans ces domaines (Pôles de compétitivité, Instituts Carnot...).
- Il apparaît aujourd'hui important que les acteurs de l'innovation sociale puissent s'appuyer davantage sur des dispositifs d'incitation ou de soutien en matière de recherche partenariale, existants ou à créer. Ceux-ci leur donneront les moyens d'expérimenter et de se développer pour augmenter leur impact : passage à l'échelle d'initiatives émergentes, ou mise en réseau d'acteurs dans des cadres collaboratifs.
- Les sciences humaines et sociales sont particulièrement concernées : elles constituent des ressources privilégiées pour l'ingénierie du développement social.

OBJECTIFS

- Expliciter les besoins spécifiques des acteurs de l'innovation sociale en termes de soutien à la recherche partenariale, afin d'apprécier les évolutions nécessaires ;
- Proposer des solutions permettant le développement de la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

Maison des
Sciences de
l'Homme,
Institut Godin

PROPOSITION

Prolonger la réflexion de ce groupe de travail sur ce sujet spécifique de la recherche partenariale en impliquant :

- des opérateurs de dispositifs de recherche partenariale ;
- des spécialistes scientifiques ;
- des opérationnels de l'innovation sociale.

Cette réflexion aura pour but de formuler des propositions quant aux outils à développer pour soutenir et accompagner la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Financement et mise à disposition de ressources humaines par les partenaires de l'action proposée
- Soutien du Haut Commissariat à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'innovation sociale et des ministères concernés (MESRI, MTES)
- Coordination des travaux

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier les principaux partenaires de la mission
- Définir le cahier des charges de la mission
- Constitution du groupe projet

Des outils de recherche partenariale adaptés à l'innovation sociale, et un réseau d'acteurs aux missions et compétences complémentaires réunis pour déployer ces outils.

2. RENFORCER

LA CAPACITÉ À AGIR

Développer l'innovation sociale requiert la maîtrise de certaines techniques, qui une fois appropriées deviennent les piliers d'un langage commun.

Certains outils, certains financements, existent mais sont sous-utilisés parce qu'ils sont jugés trop complexes, trop risqués, qu'on ne sait pas comment les appréhender.

En formant et en accompagnant les différents acteurs de l'innovation sociale, nous renforcerons leur capacité à agir et leur permettront d'utiliser l'intégralité des ressources d'ors et déjà existantes.

Proposition 5 : Lancer l'initiative française pour l'évaluation d'impact social et mettre en place un plan national de formation à l'évaluation d'impact

ENJEUX IDENTIFIÉS

- L'évaluation de l'impact social est un enjeu croissant pour les porteurs d'innovation sociale.
- Néanmoins, cette démarche demeure souvent perçue comme une contrainte, complexe et coûteuse ; par les réalités multiples qu'elle recouvre, les freins et obstacles à sa mise en œuvre, et la diversité des approches et méthodes d'évaluation existantes. Il est impossible de transposer une démarche d'évaluation d'un projet à un autre et donc, nécessaire d'adopter une démarche adaptée à chaque structure (ou à minima à chaque secteur d'activité).
- Il est donc primordial de former l'ensemble des parties prenantes et plus spécifiquement les porteurs innovation sociale afin de leur permettre d'initier les premiers pas d'une démarche d'évaluation de leur impact social.

OBJECTIFS

- Rendre accessible à tous les innovateurs sociaux sur tous les territoires les démarches d'évaluation opérationnelles ;
- Développer une culture commune de l'évaluation d'impact entre parties prenantes et porteurs d'innovation sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

CAP Impact,
Impact Track, Size
Up, Social Value UK
Valor'ESS,

PROPOSITION

1) En concertation avec les travaux de préfiguration du Centre Français de l'investissement à impact, **lancer une Initiative Française pour l'Évaluation d'Impact Social.**

2) **Lancer un plan national de montée en compétences :**

- des porteurs d'innovation sociale
- des acteurs de l'accompagnement (incubateurs, chargés de mission DLA, fédérations et réseaux de l'ESS, mais aussi ordre des experts-comptables, réseau d'entreprises, réseau de consultants, collectivités territoriales,...) pour qu'ils puissent à leur tour guider les innovateurs sociaux, et au delà toutes les organisations, dans les premiers pas de cette démarche
- des financeurs publics et privés

PROCHAINES ÉTAPES

- Choix d'un ou plusieurs opérateurs ;
- Organisation d'un comité de pilotage national avec les acteurs clés.

Diffusion de la culture de l'évaluation d'impact social, facilitant pour les innovateurs sociaux le développement de projets innovants sur le long terme et l'obtention de financements pérennes.

MOYENS NÉCESSAIRES

3,5 M€ par an :

- Financement du plan national de montée en compétence
- Budget ressources humaines

Proposition 6 : Renforcer les compétences "gestion" des porteurs d'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

Les porteurs d'innovation sociale n'ont parfois pas les codes, les compétences ou les ressources pour :

- bâtir des plans d'affaires ou budgets prévisionnels stables et pérennes ;
- s'adresser aux bons interlocuteurs pour obtenir les financements adaptés à leurs besoins (durée, modalités) ;
- présenter des dossiers structurés pour rassurer les financeurs.

Cette problématique touche un certain nombre de fonctions clés de gestion (finances, achats, DSI..) qui nécessitent d'être davantage professionnalisées pour avoir les bons codes, être plus crédible et rassurant, et libérer du temps pour les dirigeants porteurs d'innovation sociale.

OBJECTIFS

- Structurer, par l'apport de compétences de haut niveau, les entreprises sociales et renforcer ainsi la diffusion et le passage à l'échelle de l'innovation sociale.
- Mettre à disposition et transmettre des savoir-faire en matière de gestion via l'embauche, à temps plein ou en temps partagé, de cadres de gestion formés aux spécificités de l'innovation sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

Dispositif Local
d'Accompagnement,
Founders Factory,
PM'UP

PROPOSITION

Co-financer l'embauche de cadres de gestion compétents et expérimentés, adaptables, et préparés aux spécificités de l'innovation sociale :

- Année 1 : 30% organisation bénéficiaire, 35% mécène privé, 35% payeur public
- Année 2 : 50% organisation bénéficiaire, 25% mécène privé, 25% payeur public
- Année 3 : 100% organisation bénéficiaire

MOYENS NÉCESSAIRES

10 M€ / an sur 3 ans (50% public, 50% privé) pour financer 100 embauches par an

PROCHAINES ÉTAPES

- Sécuriser le budget
- Détecter et former des professionnels compétents et expérimentés aux "codes" de l'innovation sociale et des entrepreneurs sociaux (créer une formation et une labellisation)
- Lancer l'appel à candidature

Des modèles économiques stabilisés, des projets d'innovation sociale pérennes, et des emplois de cadres créés sur tout le territoire.

Proposition 7 : Concevoir et diffuser une formation des porteurs d'innovation sociale à mener des projets de Recherche et Développement

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Il y a un enjeu à former les porteurs d'innovation sociale en amont d'une potentielle démarche de R&D, pour sensibiliser aux principes de la R&D, connaître l'environnement et mesurer l'investissement requis.
- Des formations sont aussi nécessaires lorsque les porteurs d'innovation sociale ont lancé une démarche de R&D pour les accompagner dans la posture et dans la levée des freins rencontrés (financements à trouver, manière de travailler avec les chercheurs ou de formaliser leur travail).
- Il y a un enjeu à former les acteurs de la recherche académique à la R&D sociale afin de faciliter la création de liens durables et efficaces entre porteurs d'innovation sociale et chercheurs (étudiants sur des parcours recherche et chercheurs en poste).

OBJECTIFS

- Favoriser la mise en place de démarches de R&D par une diversité d'acteurs ;
- Renforcer la capacité d'innovation des entreprises sociales en leur permettant de mettre en place des démarches de R&D sociale ;
- Former les principales parties prenantes des projets de R&D afin qu'elles soient en capacité d'œuvrer ensemble, pour que la démarche prenne l'ampleur nécessaire.

EXEMPLES INSPIRANTS

Alter Incub
REALIS (pôle ESS de la
région Occitanie)

PROPOSITION

Créer une offre de formation à la R&D sociale :

- Module de sensibilisation en ligne à destination des porteurs de projets, des financeurs, des accompagnateurs ;
- Formation- action "Mener un projet de R&D sociale" à destination des porteurs d'innovation sociale permettant de les préparer et des les suivre pendant les premières phases du projet ;
- Formation de formateurs pour pouvoir créer un réseau de formateurs en R&D sociale ;
- Communication auprès des intermédiaires clés pour diffuser l'offre de formation.

MOYENS NÉCESSAIRES

200 K€ pour :

Chef de projet pour construire l'offre
et temps d'ingénierie collective sur
la construction du référentiel
Formation des formateurs
Communication

PROCHAINES ÉTAPES

- Recrutement d'un chef de projet
- Construction du référentiel de formation et d'un module de sensibilisation numérique
- Identification des acteurs qui peuvent diffuser l'offre de formation
- Formation des formateurs

Un réseau de structures et de formateurs en capacité de faciliter le développement de la R&D sociale

Proposition 8 : Sensibiliser les décideurs publics "recherche et innovation" et les réseaux bancaires à l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Une partie des acteurs clés du développement économique, de la recherche et de l'innovation ne sont pas encore sensibilisés à l'innovation sociale et sa capacité à apporter des réponses aux enjeux de société.
- Les cadres et dispositifs de soutien à l'innovation sont avant tout pensés dans une approche technologique, relative aux sciences dites "dures" et orientés vers le marché ; quand l'innovation sociale requiert une orientation vers les besoins sociétaux, par le biais des sciences humaines et sociales notamment et sous la forme de services, modèles, activités, politiques publiques.
- Il existe un enjeu fort de sensibilisation et de formation à l'innovation sociale auprès des décideurs (financeurs, accompagnateurs) en amont de ces dispositifs, afin qu'ils en saisissent le potentiel, les modalités et les formats, et puissent ainsi y apporter des solutions et des outils de soutien.

OBJECTIFS

- Acculturer les décideurs et financeurs de l'innovation et de la recherche (BPI, DRRT, Régions,...) au potentiel de développement économique et d'impact social des projets d'innovation sociale
- Sensibiliser et former les acteurs bancaires à l'innovation sociale pour une meilleure appréciation des risques pris et un plus grand engagement des banques en faveur de son développement.

EXEMPLE INSPIRANT

"Act for Impact"
(BNPP)

PROPOSITION

- Créer et déployer un programme de sensibilisation à l'innovation sociale auprès des **Ministères en charge de la recherche et de l'innovation, des finances, de l'économie.**
- Déployer plan de formation pour les **services et techniciens de BPI, experts des DRRT, directions régionales en charge du développement économique, de la recherche et de l'innovation.**
- Développer un parcours de formation dédié pour les **chargés d'affaires bancaires**, afin d'améliorer leur capacité d'analyse et d'accompagnement des projets d'innovation sociale et leur permettre de développer un portefeuille rentable et durable. Ces formations pourraient être délivrées dans le cadre de la formation continue, par des organismes tels que le Centre de Formation de la Profession Bancaire. Elles permettraient de constituer des réseaux de professionnels d'excellence.

MOYENS NÉCESSAIRES

200 K€ :

- Financement de l'ingénierie des programmes de sensibilisation et de formation
- Communication et diffusion

PROCHAINES ÉTAPES

- Adhésion des organisations concernées
- Choix d'un prestataire
- Constitution du comité de pilotage

L'innovation sociale est considérée comme un levier de développement économique et social !

Proposition 9 : Créer un service d'appui au montage et suivi de dossiers de financements européens

ENJEUX IDENTIFIÉS

L'accès des porteurs d'innovation sociale aux fonds européens est limité

- par manque de connaissance, de compétence et de moyens humains
- par crainte de la complexité et du besoin en fonds de roulement nécessaire
- par une faible " culture européenne " et des réseaux européens peu développés

OBJECTIFS

- Permettre aux porteurs d'innovation sociale français d'obtenir davantage de financements européens

EXEMPLES INSPIRANTS

Mission Europe EST
Ensemble, régions
Bretagne et
Nouvelle Aquitaine

PROPOSITION

Créer un centre de ressources et d'accompagnement des porteurs d'innovation sociale dans la gestion de leur projet européens, dont les missions seraient :

- Centre de ressources : veille, Information, formation, animation et outillage des porteurs, échange entre pairs.
- Accompagnement au montage de projet : analyse des besoins spécifiques, identification de lignes de financements pertinentes (en prenant en compte les spécificités régionales), appui à la structuration du réseau à mobiliser et à la rédaction du projet.
- Soutien aux structures financées : mutualisation de ressources pour le suivi et reporting
- Coordination d'un réseau de porteurs de projets (financés ou pas encore) : construction de projets collectifs, mise en commun de ressources, partage d'expérience...
- Garantie financière permettant de financer les délais de paiement européens.
- Présence auprès des instances européennes pour promouvoir l'innovation sociale.

PROCHAINES ÉTAPES

- Choix d'un opérateur
- Analyse des besoins prioritaires des porteurs d'innovation sociale
- Réalisation d'un benchmark européen

MOYENS NÉCESSAIRES

1 M€ par an :

- budget ressources humaines
- fonctionnement du centre de ressources et de ses ambassadeurs régionaux

L'accès aux fonds européens facilité, l'utilisation des fonds structurels optimisée au niveau national, et une meilleure visibilité de la France auprès de la Commission Européenne.

Proposition 10 : Former les collectivités territoriales à l'utilisation du marché innovant

ENJEUX IDENTIFIÉS

Le Législateur a renforcé depuis plusieurs années les dispositions permettant aux collectivités territoriales et acteurs publics de s'inscrire dans des démarches de R&D aux côtés des entreprises et d'achats innovants. Ces dispositifs se heurtent toutefois à trois écueils principaux :

- 1) Une assez forte méconnaissance de ces leviers tant par les entreprises (offreurs de solution) que par les collectivités territoriales et acteurs publics ;
- 2) Une réticence de la part des services en charge de la commande publique, particulièrement attentifs aux risques juridiques ;
- 3) Une réticence de la part des élus plutôt enclins à acheter des services et produits finalisés, plutôt que d'engager des sommes dans une démarche qui pourrait finalement s'avérer infructueuse.

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les acteurs publics sur l'utilisation du marché innovant pour concevoir et mettre en œuvre des solutions socialement innovantes.
- Développer l'utilisation du dispositif "marchés innovants" pour des projets de R&D ou d'innovation sociale.

EXEMPLE INSPIRANT

Comité Richelieu

PROPOSITION

Concevoir et déployer un plan de formation à l'achat innovant pour l'innovation et la R&D sociale, à destination des élus, managers, acheteurs, et techniciens des collectivités territoriales. Cette formation réunirait expertise juridique, technique et politique, mais aussi expertise en matière de R&D et innovation sociale. Elle nécessite :

- Un appel d'offre sur l'ingénierie du plan de formation (contenu, formation de formateurs, déploiement)
- Le choix d'un organisme de formation pour porter cette formation dans les territoires
- La mise en avant et diffusion de l'offre auprès des acteurs publics
- La valorisation, lors d'un événement annuel, des coopérations créées grâce à ce dispositif

MOYENS NÉCESSAIRES

100 K€ par an :

- Équipe projet et financement de l'ingénierie ;
- Valorisation des coopérations.

PROCHAINES ÉTAPES

- En coordination avec des acteurs comme le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, écrire le cahier des charges ;
- Choisir un prestataire.

Un outil d'innovation mieux utilisé, un réseau "acheteurs d'innovation sociale" au sein de la fonction publique.

Proposition 11 : Rendre l'accompagnement accessible à tous les porteurs d'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- L'offre d'accompagnement ne maille pas 100% du territoire et est principalement présente dans les zones urbaines, beaucoup moins dans les zones rurales, péri-urbaines et quartiers politiques de la ville.
- Les dispositifs sont encore trop peu connectés entre eux pour répondre à l'entièreté des besoins des innovations sociales à l'échelle d'une métropole, d'une Région ou d'un département.
- Les accélérateurs proposent majoritairement des parcours centrés sur des personnes physiques porteuses de projets individuels ou dirigeants d'entreprises sociales.
- Les accélérateurs d'innovation sociale ont besoin de monter en compétence sur l'accompagnement de l'innovation et de la R&D sociale, et sur son financement.

OBJECTIFS

- Garantir une offre complète d'accompagnement pour tous les porteurs d'innovation sociale partout en France ;
- Réduire les inégalités d'accès à l'accompagnement : gratuité, proximité, tous porteurs de projets ;
- Accompagner toutes les démarches d'innovation et de R&D sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

Alter'incub,
Bond'Innov
L'appel à solutions,
GSBI (Santa Clara
University)

PROPOSITION

- **Lancement d'un appel à projets "Accélérateurs pionniers de l'innovation sociale"** permettant aux accélérateurs sélectionnés d'être reconnus pour la prise en compte de ces enjeux, d'accéder à une bourse de 200 K€ et d'avoir un relai privilégié auprès des acteurs publics locaux en contrepartie d'engagements sur l'accessibilité des dispositifs et sur l'accompagnement des démarches d'innovation et de R&D Sociale
- **AMI régionaux** pour faire émerger des acteurs dans les "déserts d'accompagnement" (2 par an)
- **Faciliter la coordination territoriale des dispositifs d'accompagnement** en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes et un accompagnement dédié

PROCHAINES ÉTAPES

- Lancer l'appel d'offre "Accélérateurs pionniers : accessibilité et innovation"
- Identification des « déserts d'accompagnement » et AMI régionaux pour faire émerger des nouveaux accélérateurs

MOYENS NÉCESSAIRES

1,6 M€ par an :

Soutien aux accélérateurs pionniers
Participation aux AMI régionaux
Coordination

Une innovation renforcée par des structures d'accompagnement plus efficaces, mieux organisées entre elles, pérennes et inclusives

Proposition 12 : Créer un incubateur d'innovation d'intérêt général dans chaque département

ENJEUX IDENTIFIÉS

- L'innovation sociale, qui oeuvre pour l'intérêt général, est un allié naturel du service public.
- Il existe déjà des dispositifs de coopération, au niveau national, entre l'État et les porteurs d'innovation sociale, mais leur déclinaison locale n'existe qu'insuffisamment. La relation est souvent celle d'acheteur/vendeur alors qu'elle pourrait être un processus de coopération plus durable.
- De nombreuses innovations sociales sont imaginées par des agents territoriaux qui n'ont pas accès aux accélérateurs et accompagnateurs de l'innovation sociale pour les transformer.

OBJECTIFS

- Expérimenter une initiative dédiée aux coopérations innovantes entre collectivités locales et porteurs d'innovation sociale pour en faire un modèle répliquable ;
- Accompagner les démarches d'innovation et de R&D sociale menées en collaboration entre les collectivités locales et les innovateurs sociaux ;
- Accompagner les intrapreneurs au sein des collectivités locales.

EXEMPLES INSPIRANTS

Start Up in Residence
(Mairie de San Francisco), Mission Innovation (Conseil Départemental du Val d'Oise)

PROPOSITION

Lancer une expérimentation d'incubateur dédiée aux collaborations entre innovateurs sociaux et collectivités locales, ouvert :

- aux entreprises sociales matures aptes à coopérer avec les services des collectivités ;
- aux intrapreneurs des collectivités locales qui souhaitent innover dans les services publics.

MOYENS NÉCESSAIRES

600 K€ par an (financé à 50% par les territoires d'expérimentation) sur deux ans pour :

- 3 expérimentations avec des partenaires et sur des territoires variés (commune, département, métropole, ruralité, QPV)
- 200 K€ par expérimentation par an pendant 2 ans

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier les territoires et les opérateurs de l'expérimentation
- Lancer les expérimentations, évaluer l'impact et préparer une diffusion plus large

Une alliance et une coopération renforcées entre acteurs de l'intérêt général.

Proposition 13 : Former les accompagnateurs de l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les financeurs de l'innovation sociale soulignent la difficulté à identifier des projets avec des modèles économiques et plans de financement solides, une réelle démarche d'innovation, et ayant entamé une démarche d'évaluation d'impact social.
- Ces compétences sont à renforcer particulièrement chez les accompagnateurs. Les travaux de recherche académique sur l'innovation sociale pourraient permettre aux accompagnateurs d'optimiser leur impact.
- Ces accompagnateurs se forment aujourd'hui essentiellement à travers des réseaux, mais il n'existe pas de parcours de formation complet leur permettant de monter en compétence et de les maintenir à jour.
- La formation doit rester accessible financièrement, en temps requis, et géographiquement.
- Les compétences des accompagnateurs doivent être reconnues et rendues visibles, pour aider les porteurs de projet et financeurs, mais aussi pour valoriser les compétences professionnelles des équipes.

OBJECTIFS

Donner aux accompagnateurs de l'innovation sociale les moyens de se former pour renforcer la qualité de leur accompagnement (référentiel des compétences nécessaires, accessibilité de la formation et des outils, lisibilité pour les porteurs de projets, valorisation des accompagnateurs).

EXEMPLES INSPIRANTS

Afric'Innov
Intermade

PROPOSITION

1) Développer une offre complète de formation-action :

- des formats "légers"
- des formations plus approfondies de 2 à 10 jours
- du compagnonnage (immersion au sein d'incubateurs avec des expertises particulières)
- un "Erasmus des accompagnateurs de l'innovation sociale" (modules communs à un niveau européen pour confronter les différentes approches de l'innovation sociale)

2) **Lancer un AMI** pour financer la définition du référentiel de compétences (socle de base, compétences spécialisées), la cartographie des formations existantes et l'ingénierie du parcours de formation.

MOYENS NÉCESSAIRES

200 K€ :

Financement de l'AMI "Formation des accompagnateurs de l'Innovation sociale"

PROCHAINES ÉTAPES

- Réaliser l'état de l'art
- Lancer l'AMI

Un accompagnement de haut niveau, impactant et efficient pour les porteurs d'innovation sociale, et une communauté renforcée d'accompagnateurs.

3. INVESTIR

L'environnement français est jugé riche vu de l'étranger. Tant mieux ! Il peut pourtant être amélioré pour donner à l'innovation sociale un soutien adapté et proportionné à son impact potentiel.

Financer l'innovation sociale est un investissement.

Certains lois et règlements ont laissé se créer des inégalités d'accès au financement que nous pouvons corriger.

Certains pays européens ont su se doter d'outils publics puissants et pérennes pour guider et financer l'innovation sociale. **La création d'un fonds capitalisé aux moyens conséquents** permettrait d'irriguer dans le temps l'innovation et la Recherche et Développement sociale française et de maintenir notre pays en "première ligne".

Proposition 14 : Créer un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) "Recherche"

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les objectifs du crédit impôt recherche (CIR) sont en phase avec les enjeux de l'innovation et de la R&D sociale : accroître la capacité d'innovation des entreprises, favoriser les entreprises qui investissent dans les travaux de R&D et aider ces entreprises à supporter les coûts des équipes R&D et à accéder à des compétences de haut niveau.
- Les associations 1901 sont identifiées comme étant éligibles au CIR.
- La modalité de financement via le CIR crée une discrimination en excluant de fait les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés. Le développement de démarches et programmes structurés de R&D en innovation sociale s'en retrouve fortement ralenti.
- Les associations hésitent à investir dans une démarche d'innovation sociale ou n'arrivent pas à la mener à terme, faute d'un financement structurant et prévisible, et n'ont souvent pas les moyens humains et méthodologiques pour inscrire leur démarche dans l'orthodoxie de la recherche et le temps long. (cf : CSESS, décembre 2016)

OBJECTIFS

- Faire bénéficier les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés d'un crédit impôt recherche les encourageant à lancer des projets de R&D.

EXEMPLE INSPIRANT

Crédit d'Impôt
Recherche

PROPOSITION

Créer un Crédit d'impôts sur la Taxe sur les salaires (CITS) Recherche, et adapter ainsi l'approche du crédit impôt recherche pour qu'il puisse être affecté à la taxe sur les salaires et non uniquement à l'impôt sur les sociétés.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Évolution de la réglementation par voie législative ou par décret
- Première estimation du coût d'un CITS Recherche : **70 M€ par an** en rythme de croisière.

Dépenses CIR annuelles : 7 Mds €

Collecte taxe sur les salaires annuelle : 13 Mds €

PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Portage politique de la proposition ;
- 2) Simulations précises avec le Ministère de l'Économie et des finances ;
- 3) Expérimentation auprès de vingt structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Émergence de nouveaux acteurs de l'innovation et de la R&D, motivés par l'intérêt général et l'impact social de leurs projets.

Proposition 15 : Créer un statut de Jeune Association Innovante

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) est accessible aux PME au sens européen ;
- Il octroie un crédit d'impôt et des allègements de cotisations sociales ;
- Pour être considéré comme une PME au sens de la définition européenne, la structure doit avoir une activité économique;
- Une incertitude pèse sur la définition de cette "activité économique" pour les associations, ce qui rend leurs éventuelles demandes de statut de JEI fragiles.

OBJECTIFS

Permettre aux associations de bénéficier du statut de JEI, ou son équivalent.

EXEMPLE INSPIRANT

Jeune Entreprise Universitaire (JEU)

PROPOSITION

1) **Créer un statut de JAI (Jeune Association Innovante)**, la JAI serait un type de JEI avec les mêmes critères d'éligibilité :

- moins de 8 ans d'existence
- moins de 50 millions d'euros de budget
- moins de 250 salariés
- moins de 43 millions d'euros de bilan
- ne pas être dépendante d'un groupe associatif qui dépasserait ces seuils
- Réaliser des dépenses de R&D au moins à hauteur de 15% de son budget

Ce statut donnerait droit aux mêmes exonérations de cotisations sociales que la JEI

2) **Faire évoluer la définition européenne de "PME" pour y inclure clairement les associations employeuses**

PROCHAINES ÉTAPES

- Expérimentation du statut de JAI, ou de JEI, auprès de 12 associations "pionnières" ;
- Simulations d'impact sur les cotisations sociales.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Évolution réglementaire
Plaidoyer au niveau européen

Des emplois créés pour renforcer la Recherche et Développement sociale.

Proposition 16 : Augmenter le nombre de conventions Cifre dédiées à l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) permettent aux acteurs de l'innovation de bénéficier des apports de la recherche en leur permettant de coopérer avec un laboratoire de recherche qui encadre sur le plan scientifique le doctorant recruté.
- Or, les acteurs de l'innovation sociale sont encore peu nombreux à utiliser ce dispositif, par manque d'information, d'accompagnement ou de ressources disponibles.
- La Loi de programmation pour la recherche à venir pourrait porter une augmentation significative du nombre de Cifre ; créant un contexte favorable à cette proposition.

OBJECTIFS

- Rapprocher et favoriser une meilleure compréhension entre le monde de la recherche de celui de l'innovation sociale.
- Renforcer les compétences des acteurs de l'innovation sociale en matière de recherche.
- Concevoir pour l'innovation sociale de nouveaux outils, méthodes et solutions, issus de la R&D.

EXEMPLE INSPIRANT

Hesam Université

PROPOSITION

1) Lancer un programme Cifre dédié à l'innovation sociale, avec une promotion et un suivi spécifique, dans le cadre de l'augmentation du nombre global de Cifre évoquée lors des travaux préparatoires à la LPPR.

Il financerait au moins 10 Cifre en année 1, avec l'objectif de parvenir à 20 puis 30 par an par la suite, et de maintenir ainsi un nombre de 100 thèses Cifre en cours dédiées à l'innovation sociale.

2) Mettre en place des « twin Cifre » associant deux organisations socio-économiques et donc deux doctorants et deux directeurs de thèses de disciplines différentes, dont une en SHS, autour d'un même objet de recherche (proposition déjà expérimentée par l'ANRT pour d'autres secteurs).

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier le nombre actuel de thèses Cifre portées par des acteurs de l'innovation sociale : en connaître le nombre, fixer des objectifs d'augmentation et disposer pour la suite des outils de suivi nécessaires.
- Organisation d'un échange entre l'ANRT et le Ministère de la recherche, et avec les autres ministères concernés, pour instruire la mise en œuvre et le financement de la proposition.

Davantage de place pour l'innovation et la R&D sociale dans le monde de la recherche, et des porteurs d'innovation sociale renforcés par les apports de la recherche.

MOYENS NÉCESSAIRES

Co-financement des bourses et actions de diffusion par les ministères concernés et le Ministère de la recherche :

- Année 1 : **200 K€**

- Sur 3 ans : **2 M€**

- Ensuite, pour 100 conventions : **2 M€ par an**

Proposition 17 : Créer un programme de financement des projets de la R&D sociale portés par les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés ne peuvent pas bénéficier d'un ensemble de dispositifs d'incitation à la R&D (crédit d'impôt recherche..). Elles sont donc pénalisées par rapport à d'autres acteurs économiques car elles ne peuvent bénéficier de cette forme de financement reposant sur des crédits d'impôts. Elles portent donc seuls la charge de leur effort de R&D et d'innovation, au prix parfois de leur pérennité.
- Or, les projets socialement innovants et les démarches de R&D portées par ces structures, contribuent à un développement économique, à fort impact social, dont les retombées sont autres que directement financières, et à la compétitivité nationale.
- Permettre à ces acteurs de bénéficier de soutiens financiers dans les mêmes conditions que les autres entreprises constituerait un levier les invitant à élaborer des réponses nouvelles à des enjeux de société.

OBJECTIFS

- Financer des projets de R&D portés par des structures non-fiscalisées ;
- Faciliter les collaborations entre ces organisations et les laboratoires de recherche ;
- Faciliter l'intégration professionnelle des chercheurs en Sciences Humaines et sociales.

EXEMPLE INSPIRANT

Sitra, Finlande
NESTA, Royaume-Uni

PROPOSITION

Lancement d'un appel à projets de R&D sociale annuel :

- 20 projets financés par an ;
- Financement à hauteur de 500 000 € maximum par projet, échelonné en plusieurs phases ;
- Ouvert aux structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés ;
- Mettant en valeur les coopérations entre acteurs de terrains et laboratoires de recherche.

MOYENS NÉCESSAIRES

10 M€ par an :

- Subvention
- Équipe opérationnelle pour détecter, sélectionner et évaluer les projets

PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Constitution du fonds ;
- 2) Lancement de l'appel à projets.

Davantage de projets d'innovation et de R&D portés par des structures visant l'intérêt général.

Proposition 18 : Promouvoir les démarches collectives et territoriales d'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Beaucoup de dispositifs de soutien à l'innovation sociale favorisent, par leurs modalités de réponse et de financement, des projets à l'échelle d'une organisation.
- Les défis de notre époque nécessitent des démarches d'innovation sociale collectives, qui croisent les compétences, en lien avec la recherche scientifique, en vue de produire des changements qui ne peuvent advenir par l'action d'une personne ou d'une seule organisation.
- L'innovation sociale porte aussi sur les changements de représentations et de pratiques.
- La France accuse aujourd'hui un retard sur la création de dispositifs qui répondent à ces enjeux.

OBJECTIFS

- Promouvoir les démarches de recherche partenariale afin d'accompagner les processus collectifs d'innovation et de R&D sociale à l'échelle du territoire.
- Créer de nouveaux rapports sciences-société afin de tendre vers une approche plus sociale (issue des citoyens), et pas uniquement technique, de la recherche.

EXEMPLES INSPIRANTS

Co-create, Innoviris
PTCE
Territoires French
Impact

PROPOSITION

Lancer un Appel à Manifestation d'intérêt pour promouvoir des démarches collectives et territoriales d'innovation sociale :

- 1) Consortium d'acteurs divers réunissant des compétences variées issues de l'expérience du terrain, incluant obligatoirement des chercheurs académiques, et centré sur un territoire.
- 2) Projets qui font face à des défis territoriaux dans une logique de résilience à long terme
- 3) Démarche collective permettant :
 - la mise en œuvre d'un processus de R&D
 - La construction d'une problématique et d'un état de l'art scientifique
 - L'identification des pistes de résolution, ainsi que des blocages et des freins potentiels
- 4) Expérimentation, sur 3 ans minimum, des solutions concrètes imaginées
- 5) Démarche d'évaluation tout au long du processus

MOYENS NÉCESSAIRES

7 M€ sur 3 ans :

Subvention de 10 projets sur 3 ans
(200 K€ / an par projet),
coordination, appui à l'évaluation
d'impact

PROCHAINES ÉTAPES

Concevoir et lancer l'AMI

Développement de dynamiques territoriales pour repérer les enjeux, proposer des solutions, et étudier leur pertinence en associant étroitement chercheurs, porteurs d'innovation sociale et citoyens.

Proposition 19 : Créer un fonds "étape par étape" qui accompagne les différentes phases de l'innovation

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Le processus d'innovation sociale implique de passer par différentes phases.
- Les appels à projet sélectionnent régulièrement des acteurs déjà structurés et ayant une forte capacité d'ingénierie, laissant peu de place à des acteurs s'engageant sur des projets à fort potentiel mais disposant de peu de moyens.
- Financer la solution plutôt que les premières étapes de la démarche d'innovation est considéré comme moins risqué pour les financeurs.
- Les porteurs d'innovation sociale consacrent une part importante de leur temps à la levée de fonds.
- L'engagement d'un collectif d'acteurs reste encore difficile dans les modalités conventionnelles de financement de l'innovation.

OBJECTIFS

- Favoriser la coopération public-privé pour un plus grand impact ;
- Accompagner un processus de passage par les différentes étapes de l'innovation, pour sécuriser les projets et la bonne utilisation des moyens alloués ;
- Permettre aux financeurs de financer l'innovation sociale tout en limitant la prise de risque.

EXEMPLE INSPIRANT

Défi Carte Blanche,
DITP

PROPOSITION

Créer un fonds "étape par étape" finançant les différentes phases de l'innovation, pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits, ouvert à des actions portées par des acteurs privés ou publics (en incitant à la génération de solutions mixtes) autour d'une problématique sociétale commune et d'un territoire d'action :

- Etape 1 : renforcement du diagnostic et prototypage de solution (50 K€)
- Etape 2 : Expérimentations des solutions intégrant une évaluation des impacts générés (jusqu'à 500 K€)
- Etape 3 : pérennisation et changement d'échelle (jusqu'à 2 M€).

MOYENS NÉCESSAIRES

10 M€ par an :

Soutien de 50 projets par an répartis sur les différentes phases (financement, accompagnement méthodologique, coordination)

PROCHAINES ÉTAPES

- Réunir les financements
- Formaliser les orientations, la gouvernance, les modalités de portage, et le cadre de sélection des projets.

Des solutions de financement sur les différentes phases de l'innovation sociale réunissant l'agilité indispensable à ce type de projet et une progressivité sécurisant l'engagement des fonds.

Proposition 20 : Créer un contrat facilitant l'embauche par des entreprises de porteurs d'innovation sociale, "innovateur social inside"

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les porteurs d'innovation sociale, en phase d'amorçage, ont besoin d'un cadre de travail sécurisant pour pouvoir se consacrer à leur projet ;
- Beaucoup de ces entrepreneurs ont les mêmes questions ou commettent les mêmes erreurs au démarrage, qu'un mentorat par un dirigeant expérimenté pourrait limiter ;
- La R&D sociale portée par des entrepreneurs en phase d'amorçage est difficile à financer ;
- Les entreprises (PME, ETI, grands groupes) souhaitent avoir un impact social positif et impulser une dynamique d'innovation dans leurs équipes

OBJECTIFS

- Offrir aux porteurs d'innovation sociale un cadre de travail sécurisé, du financement d'amorçage, l'accès à des compétences utiles, à des terrains d'expérimentation, et à un.e mentor entrepreneur.e
- Permettre aux entreprises de renforcer leur innovation, d'engager leurs équipes, et de mettre en valeur leur engagement

EXEMPLES INSPIRANTS

Ashoka
Adopte un Entrepreneur
Fonds de confiance

PROPOSITION

Créer un contrat "innovateur social inside" permettant aux entreprises de renforcer leur innovation et de soutenir des porteurs d'innovation sociale en phase de lancement, qui prévoit :

- la rémunération de l'entrepreneur :
 - Sous forme de salariat, pris en charge à 50% par une subvention publique en année 1 (30 K€) ;
 - Sous une forme modulable en années 2 et 3, en fonction de la viabilité du projet et de la qualité du partenariat : salariat, achat de prestation à la nouvelle entreprise, prise de participation ;
- un espace de travail, l'appui des salariés de l'entreprise (DAF, RH, juridique, marketing, technique..), le mentorat par le/la chef.fe d'entreprise.

MOYENS NÉCESSAIRES

800 K€ par an et 4 M € sur 3 ans :

- Subvention annuelle pour un contrat = 30 K€ / an. Co-financement État-région possible
- Promouvoir le contrat et faciliter sa mise en place (1 ETP)
- Animation territoriale

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier un facilitateur national ;
- Lancer une expérimentation sur 20 contrats dans au moins 3 régions ;
- Affiner les modalités de financement (subvention, éligibilité mécénat) et d'animation du dispositif.

Des acteurs économiques embarqués dans les démarches d'innovation sociale.

Des porteurs d'innovation sociale sécurisés dans leur période d'amorçage.

Proposition 21 : Faciliter la prise de risque pour les investisseurs privés

ENJEUX IDENTIFIÉS

Certaines structures, porteuses d'innovations qui montrent un fort potentiel d'impact social ou environnemental, sont perçues comme présentant un risque financier élevé et de ce fait peinent à trouver des financements privés :

- Certaines sont perçues comme ne produisant pas des rendements financiers suffisants pour leur niveau de risque,
- D'autres sont encore au stade de l'innovation (produit ou marché) et de ce fait il n'existe pas encore de résultats auxquels se référer, augmentant l'incertitude et le niveau de risque.

OBJECTIFS

Encourager l'afflux de capitaux privés vers ce type d'investissements en améliorant leurs profils risque-rendement.

EXEMPLES INSPIRANTS

Catalytic First Loss
Capital,
Fonds Helenos

PROPOSITION

1) Pérenniser et renforcer les dispositifs de garantie existant :

- dispositif de garantie sur fonds propres mis en place en 2013 et géré par BpiFrance et la Caisse des Dépôts
- dispositifs de garantie européens, notamment ceux mis en place par le Fonds Européen d'Investissement, en complémentarité des outils français.

2) Créer un mécanisme d'investissement "Premières pertes" où la puissance publique fait levier pour attirer les investisseurs privés. Pour cela, créer des véhicules où investissent conjointement acteurs publics (à hauteur de 30%) et privés et où, à condition que les objectifs d'impact soient atteints :

- Si il y a des pertes, elle sont imputées en priorité à l'investisseur public, à concurrence de son investissement
- Les retours financiers vont en priorité aux investisseurs privés jusqu'à une performance fixée (hurdle)
- Les financeurs publics sont ensuite remboursés de leur nominal
- La performance supplémentaire est enfin partagée entre les investisseurs publics et les investisseurs privés.

PROCHAINES ÉTAPES

- Étude détaillée des besoins et attentes des parties prenantes : investisseurs publics et privés, entreprises sociales,
- Véhicule expérimental de **20 M€, dont 6 M€ d'investissement public "premières pertes"**

Davantage de capitaux pour financer l'innovation sociale.

MOYENS NÉCESSAIRES

Ligne d'investissement de **6 M€**
portée par la Banque des territoires,
BPI, Le Fonds Européen
d'Investissement, ou autre acteur
public.



CONCLUSION



Conclusion

Par Jérôme Schatzman

Cette mission a été conduite dans une période de crise sanitaire et économique absolument inédite.

Dans ce cauchemar, nous rêvons d'un « monde d'après » et de transformer l'économie... et si c'était effectivement le moment, au-delà des expérimentations à petite échelle et des succès d'estime, de changer de braquet et de sortir du « laboratoire » pour jouer avec les grands ?

LE THERMOMÈTRE EST OBSOLÈTE

La comptabilité ne prend aujourd'hui pas en compte le développement durable. On commence à mesurer les émissions de carbone, prémices d'une comptabilité environnementale, mais trop peu de choses sont faites pour **évaluer l'impact social**. Et si tous les acteurs économiques analysaient leurs impacts sur les territoires et sur la société, au même titre que leurs résultats financiers, et utilisaient cette analyse pour orienter leurs décisions (proposition 5).

INNOVATION DE TERRITOIRE

Les territoires sont l'échelle par excellence de l'innovation sociale, proche des réalités de terrain, proche des enjeux sociaux, « à portée de baffe ». Ils rassemblent différents types d'acteurs qui ressentent une **identité commune** mais qui pourraient collaborer davantage au **service de l'intérêt général** : chercheurs, entreprises, collectivités locales, entrepreneurs sociaux,...

Pour révéler tous le potentiel d'innovation de ces territoires, au service de l'intérêt général, et avec l'ambition de créer au moins 100.000 emplois, dotons chaque **département** français de **4 outils** complémentaires :

- **Un tiers-lieux de recherche** (proposition 3) qui permet la rencontre et la collaboration entre chercheurs, entrepreneurs, et citoyens pour accélérer la transformation de l'économie.
- **Un incubateur d'intérêt général** (proposition 12) qui réunit entrepreneurs sociaux et intrapreneurs des collectivités locales et porte en particulier un fonds « étape par étape » (proposition 19) pour accompagner les différentes phases de l'innovation sociale.
- **Un accélérateur d'entreprises sociale accessible** (proposition 11).
- **Un programme « innovateur social inside »** (proposition 20) qui encourage l'accueil d'entrepreneurs sociaux par des acteurs économiques établis du territoire

SCIENCE ET SOCIÉTÉ

Pour être en mesure de transformer, vraiment, l'économie et la société, appuyons nous sur la science pour prouver l'impact, comprendre les causalités, créer de la connaissance partageable et pour cela **finançons les projets de recherche** portés par des porteurs d'innovation sociale (proposition 14 à 17).

UN MILLIARD, SINON RIEN !

Le financement de l'innovation sociale est encore trop fragile. Sanctuarisons **un fonds capitalisé, d'au moins un milliard d'euros**, en s'inspirant en particulier du Nesta britannique ou du Sitra Finlandais.

Ce fonds, contrôlé par le parlement, permettrait de financer toutes les propositions de ce rapport, et bien d'autres !



LES 21 PROPOSITIONS DÉTAILLÉES



Proposition 1 : Créer et faire vivre une cartographie du financement de l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIES

- Atomisation des sources d'informations sur les financements et la faiblesse de leur mise à jour, rendant l'information peu fiable et peu efficace dans le temps. Quelques newsletters recensent dans leurs colonnes quelques sources d'informations, mais rien n'est systématisé à date.
- Les financements ont des typologies différentes (étapes du projet, mécénat, prêts etc.) et des émetteurs différents (collectivités, institutions, fonds de dotation, fondations, investisseurs à impact...), qui rarement mutualisent, standardisent leurs informations et la manière de les diffuser.
- La disparité et la dispersion de l'information ne permettent pas d'évaluer ou de mesurer au mieux les montants disponibles et mobilisés chaque année en France.
- Inégalités d'accès (les "forts" et les "connectés" s'en sortent plus facilement). On se prive d'innovateurs en puissance.
- Manque d'une source d'information unique, utile et efficace, vers laquelle l'ensemble des acteurs puissent se tourner.

OBJECTIFS

- Rendre accessible à tous les porteurs d'innovation sociale, sur tous les territoires, toutes les informations sur tous les financements dédiés à l'innovation sociale.
- Faciliter l'orientation des porteurs d'innovation auprès des bailleurs de fonds, et améliorer ainsi la pertinence des projets proposés.
- Produire un observatoire en temps réel des financements disponibles et utilisés pour l'innovation sociale

EXEMPLES INSPIRANTS

- **BOAMP** : bulletin officiel des appels d'offres et marchés publics (France)
- **Devex** : plateforme US de recensement des financements et annonces emplois dédiés à la solidarité internationale et au développement.
- **Funds for NGOs** : Plateforme en ligne de recensement de financements institutionnels, et de fondations, dédiés aux ONG. Pilotée par une « social entreprise » basée à New York.
- **GeoFundos (Portugal)** : plateforme de recensement de financements associatifs et innovation sociale (300 recensés à ce stade) développée par une entreprise qui vend des abonnements
- **YESasso.org** : plateforme française qui recense et met à jour les informations sur les financements dédiés au secteur associatif en France. Elle recense déjà près de 1000 (sur 12 à 15000/an) sources de financements. yesasso.org est mise en oeuvre par YES l'ASSOCIATION avec l'appui de la Fondation de France, la Fondation Caritas, le Rameau, le Centre Français des Fondations, l'Association Française des Fundraisers. Lancée fin 2019 elle vise plus de 1000 associations adhérentes à début 2021 et en compte déjà 270. Le CFF et yesasso.org vont éditer un premier observatoire « vivant » des financements associatifs d'ici fin 2020. Le CFF lui a déjà délégué la gestion et la publication des Appel à projets de ses membres. A compter de sept 2020 tous les financements de la fondation de France et des fondations sous égide seront publiés automatiquement sur yesasso.org

PROPOSITION

Développer la plateforme de référence pour identifier et mettre à jour l'ensemble des financements disponibles pour les porteurs d'innovations sociale en France.

1) S'appuyer sur le modèle yesasso.org pour y intégrer pleinement le financement de l'innovation sociale

2) Accélérer le déploiement de l'outil :

- Articuler cette plateforme avec les outils existants (Carrefour des innovations sociales qui présente des initiatives inspirantes, HubEss sur les structures d'accompagnement, ...)
- Développer des services de veilles et d'alertes automatisés pour les usagers ;
- Faciliter la publication pour les bailleurs/financeurs ;
- Créer une cartographie des projets de R&D sociale réalisés ou en cours ;
- Créer une cartographie des structures d'accompagnement à la R&D et l'innovation sociale ;
- Baromètre annuel sur le "marché" du financement de l'innovation sociale (offre et demande).

MOYENS NÉCESSAIRES

200K € / an sur 3 ans pour :

- développement technique ;
- poste de coordination et de contrôle qualité de l'information ;
- communication et diffusion, en particulier auprès des bailleurs de fonds.

PROCHAINES ÉTAPES

- Financement de l'année 1

Toutes les sources de financement disponibles accessibles facilement et sur une même plateforme.

Proposition 2 : Rendre publics et accessibles les chiffres du mécénat

ENJEUX IDENTIFIES

- Développer le mécénat des entreprises et des particuliers en général, en direction de l'innovation sociale en particulier.
- Encourager cette démarche par des politiques fiscales incitatives (ce qui est déjà le cas mais semble parfois menacé), mais aussi grâce à l'exemple d'autres acteurs.
- Mettre de l'information objective à disposition des parties prenantes.

OBJECTIFS

- Avoir une vue d'ensemble du mécénat des particuliers et des entreprises (qui donne combien à quel type d'acteur ? Dans quel domaine d'intervention ?), en prenant en compte, pour les entreprises, le mécénat de compétences et le mécénat en nature.
- Valoriser ceux qui financent l'innovation sociale par du mécénat.
- Donner l'idée et l'envie à d'autres philanthropes de les rejoindre.

EXEMPLE INSPIRANT

Formulaire 990
aux Etats-Unis

PROPOSITION

Les données sur les dons ayant fait l'objet d'une demande de défiscalisation existent.

1) Adapter l'obligation déclarative prévue à l'article 238 bis 6 du code général des impôts tout en s'assurant que les informations collectées seront exploitables et permettront d'améliorer la connaissance du secteur. Pour cela :

- Ajouter certains items comme le champ d'intervention ou le statut juridique du bénéficiaire pour permettre de mieux cartographier les types de bénéficiaires du mécénat ;
- Élargir cette obligation déclarative à tous les donateurs (entreprises déclarant moins de 10K€ de dons, particuliers).

2) Mettre en open data les données collectées par l'administration fiscale sur le mécénat :

- Au moins de façon anonyme pour pouvoir analyser ces données de manière pointue ;
- Idéalement de manière nominative pour pouvoir faire un classement des donateurs (parmi ceux qui défiscalisent), en respectant le secret fiscal (diffusion du montant des dons effectués seulement).

PROCHAINES ÉTAPES

- Réunir une coalition large
- Définir précisément les données à collecter
- Convaincre les services fiscaux
- Modifier le formulaire de déclaration
- Rendre les données disponibles

MOYENS NÉCESSAIRES

- Une coalition pour soutenir cette proposition
- Accord du Ministère de l'Économie et des Finances

Une information exhaustive, à jour et accessible sur :

- les donateurs qui déclarent leurs dons en vue d'une déduction fiscale ;
- le montant des dons effectués par ces donateurs ;
- les grandes catégories de bénéficiaires de ces dons.

Proposition 3 : Structurer un réseau national de "Tiers lieux de recherche"

La notion de tiers lieux évoque tour à tour des espaces de nouvelles pratiques professionnelles (y compris de recherche, d'expérimentation ou d'innovation), des espaces « tiers de confiance » entre catégories d'acteurs socio-économiques hétérogènes, des instruments d'égalité entre territoires, équipés de façon très disparates en termes institutionnels ou encore des espaces de capacitation de population ou professionnels parfois esseulés.

De facto, un tiers lieu permet souvent à des habitants, des entreprises ou des collectifs de se poser des questions, d'expérimenter, de tester et de développer des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Les tiers-lieux de recherche ont la capacité de transformer la demande sociale locale en questions de recherche inédites et de les traiter. Pour cela elles peuvent mobiliser les sciences humaines et sociales mais peuvent également stimuler de nouvelles interdisciplinarités nécessaires à la résolution de problèmes complexes.

Les tiers-lieux de recherche contribuent ainsi à une innovation sociale élargie en lien avec les territoires et les bassins de vie. Ils participent aussi à sa diffusion et plus largement au déploiement d'une culture scientifique au plus près des habitants (QPV, territoires ruraux).

Or, ces pratiques de recherche et d'innovation constituent des activités sociales et/ou économiques bien spécifiques. Elles recèlent des compétences particulières, souvent accumulées dans la durée. Elles imposent un rapport au temps long. Elles requièrent des dispositifs publics et territoriaux qui les soutiennent, de façon durable et stratégique. Enfin, très souvent, elles nécessitent des partenariats robustes et des alliances institutionnelles de recherche (universités, instituts de recherche).

ENJEUX IDENTIFIES

Enjeux sociétaux à long terme :

- Renforcer les capacités de recherche et d'innovation de l'ensemble de la société, en particulier les organisations à but non lucratif et les organisations de petite taille.
- Mieux distribuer l'effort de recherche et innovation sur l'ensemble du territoire national. Renforcer la résilience des sociétés au plus près des bassins et lieux de vie.
- Renforcer la culture scientifique de l'ensemble de la population par un maillage de lieux de proximité.

Enjeux sociétaux à moyen terme :

- Permettre de mobiliser les compétences au service d'une recherche située, ancrée dans la demande sociale d'un bassin de vie et sous-tendant des innovations sociales et/ou technologiques.
- Doter tous les territoires d'une capacité de R&D en lien avec la recherche académique, mais également en propre au travers de laboratoires ouverts et citoyens.
- Créer de nouvelles courroies de transmission, de diffusion et de transferts entre la production de recherche et la société.
- Permettre aux chercheurs de réarrimer la recherche aux territoires en bénéficiant d'espaces de co-production des connaissances sur les sujets de préoccupation de la société.

OBJECTIFS

- Permettre aux tiers-lieux volontaires de structurer une stratégie et une démarche de recherche en lien avec leur ancrage territorial et avec la demande sociale qu'ils recueillent vis-à-vis des grands défis.
- Contribuer à doter les territoires d'un nouvel outil leur permettant de réfléchir et structurer leur stratégie et démarche de R&D.

- Permettre aux tiers-lieux volontaires de se doter ou de renforcer leurs capacités et compétences :
 - 1) Renforcer leurs capacités et compétences à écouter, révéler et traduire en question de recherche l'expertise civile située.
 - 2) Dans le processus de recherche et d'innovation : Renforcer leurs capacités et compétences de coopération avec les organismes de recherches et les chercheurs mais aussi leurs compétences de recherche propres y compris par la professionnalisation de membres de leur équipe et le développement de laboratoires ouverts et citoyens.
- Permettre aux tiers-lieux de recherche d'entrer dans une communauté de pratiques, d'échanges et d'évaluation au service de leur territoire d'implantation et des grands défis.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **L'Hermitage**
- **Oxamyne**
- **Tetris**

PROPOSITION

Lancer un appel à projets visant à soutenir le développement des capacités de recherche, développement et innovation de tiers lieux de recherche en France.

- Un AAP sur 9 ans (avec évaluation triennale) pour respecter la temporalité des processus de recherche, développement et innovation que cela soit en SHS, en sciences naturelles et plus encore dans la recherche des interdisciplinarités exigées par les Grands défis actuels.
- Un AAP accompagné d'un dispositif national d'animation assurant la capitalisation sur les formes de professionnalisation, les nouveaux métiers et l'évaluation.
- Un AAP avec montée en charge progressive en commençant par soutenir les tiers-lieux déjà connus pour leurs activités de recherche permettant de construire la communauté apprenante et à lancer la recherche-action nationale de façon à faciliter l'entrée et l'accompagnement de tiers lieux partant de plus loin dans le dispositif.
- Un AAP avec deux modalités de soutien qui peuvent se cumuler :

1) Pour tous les tiers-lieux retenus un soutien en fonctionnement de 100 K€ /an pour :

- La structuration et à la mise en œuvre d'une stratégie de recherche en lien avec le territoire et ses habitants.
- Le renforcement des capacités et compétences de capitalisation, de recherche, de documentation et de diffusion des recherches et innovations développées notamment par la professionnalisation des équipes.
- Le renforcement des capacités de partenariats de recherche avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en priorité ceux du territoire. Le développement de laboratoires ouverts et citoyens.
- Le renforcement de la capacité à réunir les financements nécessaires à la stratégie de recherche (inclusion dans des programmes de recherche européens, accès aux dispositifs de droits communs - CIR, JEI, JEU, CIFRE - ,développement de partenariats avec des entreprises,...)

Avec une dotation d'aide au poste Fonjep-Recherche (chef de projet de recherche) sur chaque site sélectionné.

Ouvert à des Tiers lieux existant connaissant bien leur territoire, voulant développer une activité "recherche" et ayant la solidité financière nécessaire.

2) Pour les tiers-lieux de recherche « matures » s'engageant dans le développement d'un laboratoire ouvert et citoyen, un soutien en investissement de 50K€ à 200K€ par tranche de 3 ans.

MOYENS NÉCESSAIRES

- **2 M€ par an** (20 tiers lieux soutenus à hauteur de 100 K€ par an) sur 5 ans
- Dotation supplémentaire de poste "Fonjep-Recherche".
- **6 M€** de soutien à l'investissement sur 3 ans

PROCHAINES ÉTAPES

- Établir l'ensemble des complémentarités avec les politiques et propositions existantes (au sein de ce rapport et au-delà)
- Écrire le cahier des charges de l'appel à projet

Un réseau de tiers-lieux structuré autour des enjeux de recherche, et des territoires outillés pour définir et mener leur stratégie de R&D et mobiliser les habitants dans l'effort de recherche.

Proposition 4 : Développer la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale et l'accompagnement de projets de R&D sociale

ENJEUX IDENTIFIES

- Développer les capacités françaises de recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale est aujourd'hui un enjeu majeur.
- Les réformes des vingt dernières années en matière de recherche et d'innovation ont principalement concerné l'innovation technologique et industrielle : soit parce que des outils leur étaient explicitement dédiés (Instituts de recherche technologique...), soit parce que l'appropriation d'outils a priori génériques a été plus importante dans ces domaines, (exemples : pôles de compétitivité, Instituts Carnot, Labcoms...).
- Il apparaît aujourd'hui important que les acteurs de l'innovation sociale puissent s'appuyer davantage sur des dispositifs d'incitation ou de soutien en matière de recherche partenariale, existants (éventuellement à adapter) ou à créer. Ceux-ci leur donneront les moyens d'expérimenter et de se développer pour augmenter leur impact : passage à l'échelle d'initiatives émergentes, ou mise en réseau d'acteurs dans des cadres collaboratifs afin d'atteindre une taille critique suffisante.
- A noter que les sciences humaines et sociales sont particulièrement concernées : elles constituent des ressources privilégiées pour l'ingénierie du développement social. Comme les autres domaines scientifiques, elles disposent de méthodes et de critères d'évaluation propres, qui doivent être reconnus et mis en pratique dans le cadre de dispositifs adaptés de recherche partenariale.

OBJECTIFS

- Expliciter les besoins spécifiques des acteurs de l'innovation sociale en termes de soutien à la recherche partenariale, afin d'apprécier les évolutions nécessaires ;
- Proposer des solutions permettant le développement de la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

- Réflexions menées depuis quelques années par le **CNRS** ou le réseau des **MSH**, sur la valorisation des SHS et l'innovation sociale à partir de la recherche.
- **L'Institut Godin, la société Ellyx** développent des activités de recherche, et de transfert et d'innovation sociale pour le développement de pratiques solidaires et de solutions d'intérêt général.

PROPOSITION

Prolonger la réflexion de ce groupe de travail sur ce sujet spécifique de la recherche partenariale en impliquant :

- des opérateurs de dispositifs de recherche partenariale ;
- des spécialistes scientifiques ;
- des opérationnels de l'innovation sociale.

Cette réflexion aura pour but de formuler des propositions quant aux outils à développer pour soutenir et accompagner la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale :

- La communication et la formation pour un usage accru des dispositifs existants par de nouveaux acteurs ;
- La clarification de l'éligibilité de démarches de R&D et d'innovation sociale aux différents dispositifs d'accompagnement existants ;
- L'adaptation, le cas échéant, de ces dispositifs ;
- La mise en place de dispositifs ou d'actions adaptés aux spécificités de l'innovation sociale ;
- L'identification et la levée des freins au développement de la recherche partenariale orientée vers l'innovation sociale ;
- La valorisation des démarches collectives en faveur de projets d'innovation sociale à fort impact ;
- L'intégration d'une dimension européenne.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Financement et mise à disposition de ressources humaines par les partenaires de l'action proposée
- Soutien du Haut Commissariat à l'Innovation sociale et à l'Economie Sociale et Solidaire et des ministères concernés (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)
- Coordination des travaux

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier les principaux partenaires de la mission
- Définir le cahier des charges de la mission
- Constitution du groupe projet

Des outils de recherche partenariale adaptés à l'innovation sociale, et un réseau d'acteurs aux missions et compétences complémentaires réunis pour déployer ces outils.

Proposition 5 : Lancer l'initiative française pour l'évaluation d'impact social et mettre en place un plan national de formation à l'évaluation d'impact

ENJEUX IDENTIFIES

L'évaluation de l'impact social est un enjeu croissant pour les porteurs d'innovation sociale avec trois principaux objectifs complémentaires :

- Piloter leurs activités et projets dans une approche d'amélioration continue
- Développer leurs innovations sociales
- Rendre compte de la valeur sociale qu'ils créent auprès des équipes, des partenaires, et des financeurs publics et privés.

Néanmoins, comme le rappelle le premier rapport de l'étude « ESS & Création de Valeur » réalisée conjointement par l'Avise, la Fonda et le Labo de l'ESS, cette démarche demeure souvent perçue comme une contrainte, complexe et coûteuse :

- Par les réalités multiples qu'elle recouvre ;
- Par les freins et obstacles à sa mise en œuvre (coûts, manque de ressources, enjeux éthiques, méconnaissance du sujet, obstacles techniques et organisationnels...);
- Par la diversité des approches et méthodes d'évaluation existantes (pertinence, efficacité, efficience, performance, impact net) ;
- Par l'impossibilité de transposer une démarche d'évaluation d'un projet à un autre et, par conséquent, la nécessité d'adopter une démarche, adaptée à chaque structure (ou à minima à chaque secteur d'activité), à sa mission, ses enjeux et ses ressources.

Il semble donc primordial de former l'ensemble des parties prenantes et plus spécifiquement les porteurs d'innovation sociale afin de leur permettre d'initier les premiers pas d'une démarche d'évaluation de leur impact social pour mieux piloter leur activité et accéder plus facilement à des financements (les bénéfices de l'évaluation d'impact étant bien plus larges que l'accès à des financements).

OBJECTIFS

- Rendre accessible à tous les innovateurs sociaux sur tous les territoires les démarches d'évaluation opérationnelles quelle que soit leur taille et leur stade de développement.
- Développer une culture commune de l'évaluation d'impact entre parties prenantes et porteurs d'innovation sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **CAP Impact** : un programme expérimental lancé par l'Avise en 2019 pour permettre aux acteurs de l'accompagnement de guider les premiers pas d'une démarche d'évaluation de l'impact social d'une entreprise sociale. Le programme s'appuie notamment sur un outil d'évaluation de l'impact en ligne - Impact Wizard. Il peut intégrer des référentiels d'indicateurs partagés (comme celui de Valor'ESS cité ci-dessous ; les ODD, etc.)
- **Impact Track**, : un outil développé par une entreprise de l'ESS en cours d'agrément ESUS, qui se présente comme un outil autoporteur pour "démocratiser" la mesure d'impact social et dialoguer avec ses financeurs.

- **Le Programme Size up d'Antropia ESSEC** : un programme de 12 mois pour mettre en place une démarche d'évaluation de son impact social. Il est co-produit avec Ronalpia.
- **Social Value UK**
- **Valor'ESS** : un référentiel d'indicateurs en ligne permettant d'orienter les démarches de mesure d'impact social, proposé et réalisé par l'UDES au service de ses entreprises de l'ESS membres.
- **Démarche VISES** (projet INTERREG France - Wallonie) : Fort de l'expérimentation auprès des 69 entreprises sociales testeuses, la démarche VISES sera diffusée en 2020 aux travers de formations portées par les réseaux parties prenantes du projet. Le projet propose également un portail en ligne contenant des cahiers méthodologiques et le portail RACINES valorisant les établissements et emplois de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.
- Différentes formations sont également développées par les Cabinets de Conseil spécialisés, ou par des cabinets d'audit

PROPOSITION

1) En concertation avec les travaux de préfiguration du Centre Français de l'investissement à impact, **lancer une Initiative Française pour l'Évaluation d'impact Social en charge de :**

- Coordonner les acteurs en s'appuyant sur les travaux initiés par le Réseau Social Value France ;
- Piloter le plan de montée en compétences (cf ci dessous) ;
- Développer l'outil numérique qui guide les innovateurs sociaux dans leur démarche et puisse collecter des données basées sur des indicateurs communs (sur la base du volontariat) avec pour objectif de faire ressortir des éléments de comparaison pour le secteur ;
- Créer et maintenir des référentiels sectoriels d'évaluation d'impact (méthodes, indicateurs, bonnes pratiques) ;
- Mutualiser les bases d'indicateurs existantes et création d'une base publique d'indicateurs d'impact ;
- Lancer un programme de recherche pour analyser les bonnes pratiques et les écueils de la mise en place de démarches d'évaluation d'impact, et alimenter ainsi les contenus de formations ;
- Valoriser les démarches d'évaluation d'impact lors d'un événement annuel.

2) Lancer un plan national de montée en compétences :

- des porteurs d'innovation sociale ;
- des acteurs de l'accompagnement (incubateurs, chargés de mission DLA, fédérations et réseaux de l'ESS, mais aussi ordre des experts-comptables, réseaux d'entreprises, réseaux de consultants, collectivités territoriales,...) pour qu'ils puissent à leur tour guider les innovateurs sociaux, et au-delà toutes les organisations, dans les premiers pas de cette démarche ;
- Des financeurs publics et privés.

Pour cela :

- Répertorier et coordonner les outils et les formations existants ;
- Diffuser plus largement l'ensemble des outils et formations disponibles gratuitement sur le sujet (cf. Centre de Ressources national dédié de l'Avise, MOOC de la Chaire Entrepreneurial Social de l'ESSEC, etc.) ;
- Mettre en place un outil numérique simple d'utilisation permettant aux innovateurs sociaux d'initier les premiers pas d'une démarche de mesure de l'impact social (exemples : Impact Wizard, Impact Track) ;

- Diffuser sur tout le territoire des modules présentiels de sensibilisation (100 modules d'un jour) ;
- Créer un parcours de formation digitale certifiant accessible à tous avec 3 niveaux (L'Essentiel pour le niveau de base, les Méthodes pour le niveau intermédiaire, la Mise en œuvre pour le niveau avancé)
- Déployer une formation-action approfondie (6 jours) ;
- Octroyer 100 bourses de formation par an pour les acteurs n'ayant pas accès au financement classique de la formation ;
- Déployer l'expérimentation d'accompagnement des accompagnateurs CAP Impact en cours avec l'appui d'un outil d'évaluation de l'impact en ligne - Impact Wizard) ;
- Déployer les programmes d'accompagnement des porteurs d'innovation sociale et de financement de démarches d'évaluation d'impact (100 projets accompagnés par an).

MOYENS NÉCESSAIRES

3,5 millions € par an pour :

- Financement du plan national de montée en compétence
- Budget ressources humaines et fonctionnement

PROCHAINES ÉTAPES

- Choix d'un ou plusieurs opérateurs ;
- Organisation d'un comité de pilotage national avec les acteurs clés

Diffusion de la culture de l'évaluation d'impact social, facilitant pour les innovateurs sociaux le développement de projets innovants sur le long terme et l'obtention de financements pérennes.

Proposition 6 : Renforcer les compétences "gestion" des porteurs d'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIES

Les porteurs d'innovation sociale n'ont parfois pas les codes, les compétences ou les ressources pour :

- bâtir des plans d'affaires ou budgets prévisionnels stables et pérennes ;
- s'adresser aux bons interlocuteurs pour obtenir les financements adaptés à leurs besoins (durée, modalités, ...) ;
- présenter des dossiers structurés pour rassurer les financeurs.

Cette problématique touche un certain nombre de fonctions clés de gestion (finances, achats, DSI..) qui nécessitent d'être davantage professionnalisées pour :

- avoir les bons codes ;
- être plus crédible et rassurant ;
- libérer du temps pour les dirigeants porteurs d'innovation sociale.

OBJECTIFS

- Structurer, par l'apport de compétences de haut niveau, les entreprises sociales et renforcer ainsi la diffusion et le passage à l'échelle de l'innovation sociale.
- Mettre à disposition et transmettre des savoir-faire en matière de gestion via l'embauche, à temps plein ou en temps partagé, de cadres de gestion formés aux spécificités de l'innovation sociale

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Accompagnements de long terme en réseau de Fellows** (ASHOKA)
- **Dispositif Local d'Accompagnement** (AVISE)
- **Founders Factory** (<https://foundersfactory.com/>)
- **P'INS** (<https://www.fondation-macif.org/page/le-programme-pins>)
- **PM'UP région Ile de France**

PROPOSITION

Financer **l'embauche de cadres de gestion** compétents et expérimentés, adaptables, et préparés aux spécificités de l'innovation sociale.

Financement :

- Année 1 : 30% organisation bénéficiaire, 35% mécène privé, 35% payeur public
- Année 2 : 50% organisation bénéficiaire, 25% mécène privé, 25% payeur public
- Année 3 : 100% organisation bénéficiaire

Facteurs clefs de succès :

- Cofinancement par les structures bénéficiaires, des mécènes privés et du financement public ;
- Compétences des intervenants validées ;
- Sur toutes les fonctions "gestion" de l'entreprise (DAF, Achats, DSI,...) mais aussi pour des "managers de transition" (cadres embauchés pour la durée d'un projet structurant - ex : mise en place d'un système de gestion - pouvant in fine déboucher sur une embauche durable) ;
- Définition d'objectifs d'impact social et mesure de l'atteinte de ces objectifs.

MOYENS NÉCESSAIRES

10 millions € par an sur 3 ans (50% public, 50% privé) pour financer 100 embauches par an.

PROCHAINES ÉTAPES

- Sécuriser le budget ;
- Détecter et former des professionnels compétents et expérimentés aux "codes" de l'innovation sociale et des entrepreneurs sociaux (créer une formation et une labellisation) ;
- Lancer l'appel à candidatures.

Des modèles économiques stabilisés, des projets d'innovation sociale pérennes, et des emplois de cadres créés sur tout le territoire.

Proposition 7 : Concevoir et diffuser une formation des porteurs d'innovation sociale à mener des projets de Recherche et Développement

ENJEUX IDENTIFIES

Plusieurs types de formations doivent être pensés pour pouvoir permettre le déploiement de projets de recherche et développement (R&D), et à plusieurs étapes du projet.

- Il y a un enjeu à former les porteurs d'innovation sociale en amont d'une potentielle démarche de R&D, pour sensibiliser aux principes de la R&D, connaître l'environnement et mesurer l'investissement requis.
- Des formations sont aussi nécessaires lorsque les porteurs d'innovation sociale ont lancé une démarche de R&D pour les accompagner dans la posture et dans la levée des freins rencontrés (financements à trouver, manière de travailler avec les chercheurs ou de formaliser leur travail).
- Enfin, il y a un enjeu à former les acteurs de la recherche académique à la R&D sociale afin de faciliter la création de liens durables et efficaces entre porteurs d'innovation sociale et chercheurs (étudiants sur des parcours recherche et chercheurs en poste).

OBJECTIFS

- Favoriser la sensibilisation à la R&D et ainsi favoriser la mise en place de démarches de R&D auprès d'une diversité d'acteurs ;
- Renforcer la capacité d'innovation des entreprises sociales en accompagnant, via la formation et une meilleure appréhension des enjeux et des leviers, la capacité de mettre en place des démarches de R&D sociale ;
- Prise de conscience en amont de l'investissement nécessaire pour la R&D sociale ;
- Former les principales parties prenantes des projets de R&D (porteurs de projet d'innovation sociale privés, chercheurs, acteurs publics portant un projet d'innovation, etc.) afin que la démarche prenne l'ampleur nécessaire, et que les différentes parties prenantes aillent dans le même sens et soient en capacité d'œuvrer ensemble.

EXEMPLES INSPIRANTS

A ce jour, il y a peu d'exemples de formations à la R&D sociale, ou bien il s'agit de formations dédiées aux acteurs de l'ESS et qui demeurent peu diffusées. On peut néanmoins noter des initiatives de ce type qui se déploient depuis quelques années :

- **Alter Incub** (incubateur d'innovation sociale) : organise des formations à la R&D sociale pour ses projets incubés.
- **REALIS (Pôle ESS de la Région Occitanie)** : a organisé en 2019 un événement intitulé « Scène Realis » sur le thème de la R&D sociale et qui avait pour objectif de présenter la R&D sociale, d'avoir des témoignages d'acteurs engagés dans ces démarches et de pouvoir bénéficier d'expertise par la suite. Cet événement a permis de rassembler des acteurs pluriels (agence d'innovation, porteurs de projet d'innovation sociale, universités, etc.) et d'échanger sur les enjeux de la compréhension mutuelle et des leviers à la R&D sociale.

PROPOSITION

Créer une offre de formation à la R&D sociale :

- Module de sensibilisation en ligne à destination des porteurs de projets, des financeurs, des accompagnateurs ;
- Formation- action “Mener un projet de R&D sociale” à destination des porteurs d’innovation sociale permettant de les préparer et des les suivre pendant les premières phases du projet ;
- Formation de formateurs pour pouvoir créer un réseau de formateurs en R&D sociale ;
- Communication auprès des intermédiaires clés pour diffuser l’offre de formation.(réseaux nationaux de l’ESS, réseaux d’acteurs publics, CNRS, etc.).

MOYENS NÉCESSAIRES

200 K€ pour :

- Chef de projet pour construire l’offre et temps d’ingénierie collective sur la construction du référentiel
- Formation des formateurs
- Communication

PROCHAINES ÉTAPES

- Recrutement d’un chef de projet
- Construction du référentiel de formation et d’un module de sensibilisation numérique
- Identification des acteurs qui peuvent diffuser l’offre de formation
- Formation des formateurs

Un réseau de structures et de formateurs en capacité de faciliter le développement de la R&D sociale ; une approche qui cible les différentes parties prenantes des démarches de R&D sociale (chercheurs et porteurs de projet d’innovation sociale) et les divers acteurs qui portent des innovations sociales (acteurs publics et privés).

Proposition 8 : Sensibiliser les décideurs publics "recherche et innovation" et les réseaux bancaires à l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIES

Si plusieurs pans de la société commencent à être sensibilisés à l'innovation sociale et à sa capacité à apporter des réponses aux enjeux de société, une partie des acteurs clés du développement économique, de la recherche et de l'innovation en sont encore éloignés, ou ne savent pas comment s'en saisir.

Les cadres et dispositifs de soutien à l'innovation (accompagnement, financement) sont avant tout pensés dans une approche technologique, relative aux sciences dites "dures" et orientés vers le marché ; quand l'innovation sociale requiert une orientation vers les besoins sociétaux, par le biais des sciences humaines et sociales (SHS) notamment et sous la forme de services, modèles, activités, politiques publiques. Au mieux, certains de ces dispositifs s'ouvrent timidement à l'innovation sociale en essayant de l'intégrer dans leur périmètre, . Au pire, elle n'est tout simplement pas prise en compte, ni considérée comme un levier de développement économique. Il existe un **enjeu fort de sensibilisation et de formation à l'innovation sociale auprès des décideurs (financeurs, accompagnateurs)** en amont de ces dispositifs, afin qu'ils en saisissent le potentiel, les modalités et les formats, et puissent ainsi y apporter des solutions et des outils de soutien.

Difficulté de financement des projets d'innovation sociale : le **risque inhérent à l'innovation** (réussite du développement dans des contraintes de coûts et des délais soutenables, adhésion des clients/usagers au produit/service...), est perçu par le prêteur comme **augmenté par la vocation sociale de celle-ci (demande potentiellement pas ou peu solvable rendant nécessaire le déploiement de sources de revenus complémentaires en impliquant de nombreuses parties prenantes, et/ou structure de coûts impactée par la mission sociale poursuivie)**. L'analyse des projets d'innovation sociale, en tant que création d'entreprise indépendante ou activité au sein d'un ensemble économique plus large, nécessite une approche spécifique pour apprécier correctement le risque et le potentiel de réussite du projet en l'absence de benchmarks. Il y a là un vrai coût d'opportunité, tant pour les réseaux bancaires qui se coupent d'un marché voué à se développer et qui a fait la preuve de sa résilience, que pour les entreprises sociales : sans partenariat bancaire solide (risqueur et capable de proposer une offre adaptée dans la durée), le développement de l'entreprise est entravé et sa capacité de prise de risque obérée.

OBJECTIFS

- Favoriser une approche du développement économique qui ne soit pas uniquement orientée vers le marché, mais également vers la réponse aux besoins sociétaux
- Acculturer les décideurs et financeurs de l'innovation et de la recherche (BPI, DRRT, Régions) au potentiel de développement économique et d'impact social des projets d'innovation sociale.
- Sensibiliser et former les acteurs bancaires à l'innovation sociale pour une meilleure appréciation des risques pris et un plus grand engagement des banques en faveur de son développement

EXEMPLES INSPIRANTS

- Depuis plusieurs années, certaines banques telles que **BNP Paribas** ont identifié le potentiel d'activité du secteur et ont développé une stratégie d'ensemble et un réseau commercial dédié à l'accompagnement de ces projets, avec beaucoup de succès dans certaines régions. Elles ont ainsi développé des actions afin de former leur personnel en centre d'affaires à l'accueil des porteurs d'innovation sociale.
- Certaines délégations territoriales de **BpiFrance** qui ouvrent leurs dispositifs de financement (par exemple : « Aide pour la faisabilité de l'innovation ») aux projets d'innovation sociale.
- Les **Délégations régionales à la recherche et à la technologie** (DRRT), qui accordent un crédit d'impôt recherche (CIR) ou le label Jeune entreprise innovante (JEI) à des entreprises portant des projets qui relèvent essentiellement de la recherche en SHS et de l'innovation sociale.
- Les **schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** (SRDEII) qui intègrent l'innovation sociale comme partie intégrante de leur stratégie.

PROPOSITION

1) Créer et déployer un programme de sensibilisation à l'innovation sociale auprès des **Ministères en charge de la recherche et de l'innovation, des finances, de l'économie.**

2) Déployer plan de formation pour les **services et techniciens de BPI, experts des DRRT, directions régionales en charge du développement économique, de la recherche et de l'innovation.**

3) Développer un parcours de formation dédié pour les **chargés d'affaires bancaires**, afin d'améliorer leur capacité d'analyse et d'accompagnement des projets d'innovation sociale et leur permettre de développer un portefeuille rentable et durable. Ces formations pourraient être délivrées dans le cadre de la formation continue, par des organismes tels que le Centre de Formation de la Profession Bancaire. Elles permettraient de constituer des réseaux de professionnels d'excellence.

MOYENS NÉCESSAIRES

200 K€ pour :

- Financement de l'ingénierie des programmes de sensibilisation et de formation
- Communication et diffusion

PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Adhésion des organisations concernées
- 2) Choix d'un prestataire ;
- 3) Constitution du comité de pilotage.

L'innovation sociale est considérée comme un levier de développement économique et social !

Proposition 9 : Créer un service d'appui au montage et suivi de dossiers de financements européens

ENJEUX IDENTIFIES

L'accès des porteurs d'innovation sociale aux fonds européens est limitée :

- par manque de connaissance, de compétence et de moyens humains ;
- par crainte de la complexité et du besoin en fonds de roulement nécessaire ;
- par une faible " culture européenne " et des réseaux européens peu développés.

Pour rappel enjeux liés à la nouvelle programmation européenne 2021-2027 :

- Simplification des règles administratives ;
- Stabilisation des règles de gestion (abolition de la rétroactivité des évolutions de doctrine) ;
- Généralisation du principe d'acompte et développement d'outils de trésorerie ;
- Adaptation de la réglementation européenne des Aides d'Etat aux entreprises de l'ESS et sensibilisation des entrepreneurs à cette réglementation.

OBJECTIFS

Permettre aux porteurs d'innovation sociale français d'obtenir davantage de financements européens.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Est Ensemble**, intercommunalité de 9 villes de l'Est parisien : dispose d'une mission Europe qui joue le rôle de « guichet unique » des financements européens pour les 9 villes du territoire ;
- **Fonds d'Appui aux Porteurs de Projets (FRAPPE)** dédié au montage de projet de coopération européenne (Hauts de France) ;
- Des travaux sont menés en dans le cadre d'un groupe de travail sur les fonds européens et le rôle des organismes intermédiaires de proximité 'OIP' (cf : pacte de croissance de l'ESS), animé par le **Haut Commissariat à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'innovation Sociale** en vue de la prochaine programmation européenne ;
- **Régions Bretagne et Nouvelle Aquitaine** disposent d'un service Europe dédié au soutien de projets ESS.

PROPOSITION

Création d'un centre de ressources et d'accompagnement des porteurs d'innovation sociale dans la gestion de leur projet européens. Les missions de ce centre seraient :

- **Centre de ressources**

Veille, Information, formation, animation et outillage des porteurs, échange entre pairs. Développer la connaissance générale des fonds européens et des modalités d'allocation

- **Accompagnement au montage de projet**

- analyse des besoins spécifiques du projet
- identification de lignes de financement pertinentes, en prenant en compte les spécificités régionales
- appui à la structuration du réseau à mobiliser
- accompagnement dans la constitution du projet, la rédaction, le dépôt et le suivi du dossier.

- Soutien aux structures financées (ex: mutualisation de ressources pour le suivi et reporting)
- Coordination d'un réseau de porteurs de projets (financées ou pas encore) : construction de projets collectifs, mise en commun de ressources, partage d'expérience, etc
- Présence auprès des instances européennes pour promouvoir l'innovation sociale
- Garantie financière permettant de financer les délais de paiement européens

MOYENS NÉCESSAIRES

1 million € par an pour :

- budget ressources humaines
- fonctionnement du centre de ressources et de ses ambassadeurs régionaux

PROCHAINES ÉTAPES

- Choix d'un opérateur ;
- Analyse des besoins prioritaires des porteurs d'innovation sociale ;
- Réalisation d'un benchmark européen.

L'accès aux fonds européens facilité, l'utilisation des fonds structurels optimisée au niveau national, et une meilleure visibilité de la France auprès de la Commission Européenne.

Proposition 10 : Former les collectivités territoriales à l'utilisation du marché innovant

ENJEUX IDENTIFIES

Le Législateur a renforcé depuis plusieurs années les dispositions permettant aux collectivités territoriales et acteurs publics de s'inscrire dans des démarches de recherche et développement (R&D) aux côtés des entreprises, et d'achats innovants. Ces dispositions ont notamment été renforcées dans le Code de la Commande Publique entré en vigueur en avril 2019. Elles ont plusieurs objectifs :

- Renforcer le poids de la R&D au sein de l'administration publique et des collectivités territoriales ;
- Soutenir l'innovation notamment quand celle-ci s'opère au bénéfice des habitants ou citoyens, et pas seulement de « clients ». En ce sens, les dispositions peuvent s'avérer pleinement bénéfiques aux projets d'innovation sociétale, dont la finalité ultime est de répondre à un besoin social et non simplement à une demande de marché ;
- **Relever le plafond pour un marché de gré à gré de 40 à 100 KE pour les “marchés innovants”**

Ces différentes dispositions se heurtent toutefois à trois écueils principaux :

1) Une assez forte méconnaissance de ces leviers tant par les entreprises (offreurs de solution) que par les collectivités territoriales et acteurs publics ;

2) Une réticence de la part des services en charge de la commande publique, particulièrement attentifs aux risques juridiques. L'incertitude juridique qui ressort de ces dispositions, notamment en matière d'innovation de service ou innovation organisationnelle conduit le plus souvent à préférer des cadres conventionnels du marché, qui de fait cassent la possibilité même d'un partenariat d'innovation (contrainte de publicité préalable qui aboutit à rendre public le concept innovant, cadre de prestation qui positionne l'acheteur public en position de force concernant les droits à la propriété et les modalités de réalisation de l'expérimentation ;

3) Une réticence de la part des élus plutôt enclins à acheter des services et produits finalisés, plutôt que d'engager des sommes dans une démarche qui pourrait finalement s'avérer infructueuse.

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les acteurs publics sur l'utilisation du marché innovant pour concevoir et mettre en œuvre des solutions socialement innovantes.
- Développer l'utilisation du dispositif “marchés innovant” pour des projets de R&D ou d'innovation sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Comité Richelieu** : Les achats innovants avaient été un de leurs thèmes de travail. Une des propositions dans leur livre blanc “2017-2022 - 5 ans d'actions pour l'innovation et la croissance” portait sur l'objectif de 10% d'achats publics innovants à l'horizon 2020.
- Cette question avait fait l'objet de propositions et initiatives nombreuses dans le domaine de l'innovation technologique. Il existe un **Guide de bonnes pratiques de l'achat public innovant**.

PROPOSITION

En s'appuyant sur ce qui a déjà été expérimenté, **concevoir, déployer et valoriser un plan de formation de grande ampleur à l'achat innovant pour l'innovation et de R&D sociale, à destination des élus, managers, acheteurs, et techniciens des collectivités territoriales.**

Cette formation, orientée vers la bonne compréhension des conditions d'une coopération efficace en matière de recherche-développement sociale et d'innovation sociale, réunirait expertise juridique, technique et politique, mais aussi expertise en matière de R&D et innovation sociale.

- Appel d'offre sur l'ingénierie du plan de formation (contenu, formation de formateurs, déploiement)
- Choix d'un organisme de formation pour porter cette formation dans les territoires
- Mise en avant et diffusion de l'offre auprès des acteurs publics
- Valorisation, lors d'un événement annuel, des coopérations créées grâce à ce dispositif

MOYENS NÉCESSAIRES

100 000 € par an pour :

- Équipe projet et financement de l'ingénierie ;
- Valorisation des coopérations.

PROCHAINES ÉTAPES

- En coordination avec des acteurs comme le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, écrire le cahier des charges ;
- Choisir un prestataire.

Un outil d'innovation mieux utilisé, un réseau "acheteurs d'innovation sociale" au sein de la fonction publique.

Proposition 11 : Rendre l'accompagnement accessible à tous les porteurs d'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIES

- **Couverture territoriale** : La plupart des programmes d'accompagnement de l'innovation sociale sont aujourd'hui présents dans les grandes villes et majoritairement présents en Ile-de-France. Les dispositifs ne maillent pas 100% du territoire et sont principalement actifs dans les zones urbaines, beaucoup moins dans les zones rurales, péri-urbaines et quartiers politiques de la ville. Certains acteurs spécifiques appuient les projets d'innovation sociale dans les territoires fragiles par des entrées sectorielles par exemple éducation populaire ou appui à la vie associative, mais ne sont pas toujours maillés avec les accélérateurs d'innovation sociale.
- **Complémentarité et coordination des acteurs sur un même territoire** : Les dispositifs sont encore trop peu connectés entre eux pour répondre à l'entièreté des besoins des innovations sociales à l'échelle d'une métropole, d'une Région ou d'un département. Il en résulte des besoins non couverts et une continuité d'accompagnement souvent difficile. Les dispositifs de qualité sont encore trop peu lisibles pour les bénéficiaires.
- **Accessibilité à la diversité des porteurs d'innovation sociale** : Les accélérateurs d'innovation sociale proposent majoritairement des parcours centrés sur des personnes physiques porteurs de projets individuels ou dirigeants d'entreprises sociales. Il existe pourtant des innovations sociales portées par des collectifs, ou des intrapreneurs (issus d'entreprises, d'associations ou de collectivités). Par ailleurs, la plupart des accélérateurs sont aujourd'hui adaptés à un public qualifié et "inclus". L'accessibilité des accélérateurs aux profils différents (autodidacte, issus des quartiers politiques de la ville, peu solvables etc.) est un enjeu majeur, au delà de coopérations déjà nouées avec des acteurs de l'accompagnement spécifiques aux entrepreneurs des QPV ou en situation de fragilité.
- **Financement des programmes d'accompagnement** : Les accélérateurs ont des modèles disparates : 100% financé par des subventions publiques (le DLA par exemple), 100% non marchand (Atis, Ashoka, Ronalpia...) et certains avec des revenus marchands (success fees, remboursement différés, formation professionnelle...), mais aucun modèle économique stable n'a encore émergé. Les accélérateurs consacrent encore une grande partie de leurs ressources à équilibrer leurs budgets. Les programmes anté-crédation doivent rester gratuits pour ne pas créer de barrière à l'entrée et être accessibles au plus grand nombre.
- **Place des acteurs économiques (grandes entreprises, ETI, pouvoirs publics) comme partenaires clefs** : Les acteurs économiques sont trop rarement impliqués auprès des accélérateurs d'innovation sociale, notamment dans les phases de R&D, alors qu'ils pourraient en être des partenaires clefs : Identification des besoins sociaux prioritaires, regard croisé, talents et compétences, terrains d'expérimentations ou financeurs.
- **Place de l'innovation sociale et de la recherche dans l'accompagnement des entreprises sociales** : Les accélérateurs d'innovation sociale ont besoin de monter en compétence sur l'accompagnement de l'innovation et de la R&D sociale, et sur son financement.

OBJECTIFS

- Garantir une offre complète d'accompagnement pour tous les porteurs d'innovation sociale partout en France ;
- Réduire les inégalités d'accès à l'accompagnement : gratuité, proximité, accessibilité à toutes les typologies de porteurs de projets ;
- Accompagner toutes les démarches d'innovation et de R&D sociale.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Adopte un Incubateur de French Impact (modèle économique)** : Les accélérateurs "classiques", fonctionnent avec des prises de participation ou des avances remboursables pour financer leur accompagnement. Etant donné le modèle à lucrativité limitée des entreprises sociales, ce modèle ne semble pas fonctionner pour les accélérateurs d'innovation sociale. Certains accélérateurs, financent une partie de leur accompagnement grâce à un pourcentage de la levée de fonds de leurs incubés après la fin de l'accompagnement. D'un autre côté, les accélérateurs d'innovations issues de la recherche (les SATT), sont financés à 100% par l'Etat, pour valoriser les innovations issues des laboratoires, les SATT prennent également une part au capital des entreprises accompagnées.
- **L'Appel à Solutions de 8 accélérateurs d'innovation sociale et Ashoka** (bonne coordination entre accélérateurs et grandes entreprises) : son ambition est de soutenir les collaborations qui changent le monde, sur tout le territoire. L'appel à solutions favorise les collaborations entre acteurs travaillant sur les mêmes enjeux de société pour accélérer les solutions en co-création pour sa deuxième édition avec EDF, Chanel et Klesia. L'appel à solutions a accompagné 31 entreprises sociales dans leurs démarches de coopérations. C'est également un exemple en termes de coopérations et de partages de bonnes pratiques entre accélérateurs.
- **GSBI de Santa Clara University** (accompagnement digital) : propose un accompagnement digital de 9 mois, puis 15 jours de master class en présentiel. Cette complémentarité digital/présentiel, permet d'être accessible à de nombreux porteurs de projets tout en permettant la valeur ajoutée d'un accélérateur : l'accès à une communauté de pairs avec lesquels échanger en confiance pour progresser.
- **La métropole de Lyon avec le collectif French Impact Lyon** (bonne coordination territoriale) : tous les acteurs de l'écosystème de l'innovation sociale (accompagnateurs, financeurs, CRESS, Mouves, entreprises sociales matures) se réunissent mensuellement avec les services de la métropole pour identifier les besoins en dispositifs d'accompagnement, se concerter sur l'appui à apporter aux entreprises sociales du territoire ou développer de nouvelles offres en partenariat. D'autres territoires se sont également dotés de collectifs d'accompagnateurs comme le Réseau Tremplin en Ile de France, le réseau des TAG en Bretagne, le Réseau ITIS de Grand Est et la Région Occitanie.
- **Ronalpia** (développement territorial des accélérateurs) : développe depuis 2 ans des "incubateurs de territoire" qui permettent d'accompagner en proximité des porteurs d'innovation sociale dans les territoires ruraux et péri-urbains (8 implantations en Auvergne Rhône-Alpes en 2020), Bond'Innov de son côté, accompagne spécifiquement les entrepreneurs sociaux de Seine Saint-Denis avec des contacts de proximité.

- Des dispositifs spécialisés adaptés à la diversité des porteurs d'innovation sociale : pour chaque typologie de porteurs, un dispositif spécialisé lui est proposé. Alter Incub accompagne des collectifs et des collectivités dans la mise en oeuvre de leurs projets d'innovation sociale, les Fabriques à Initiatives inventent des solutions nouvelles aux enjeux prioritaires d'un territoire, Bond' Innov pour les porteurs de projet issus de Seine Saint Denis, Ticket for Change et son programme "Corporate for change" accompagne des intrapreneurs de grands groupes privés, Enactus appuie le développement de projets étudiants, Start Up de territoire appuie l'émergence de projets d'innovation sociale impulsés par des individus et des collectifs, avant de leur trouver un porteur de projet.

PROPOSITION

1) Appel à projets "Accélérateurs pionniers de l'innovation sociale"

- Reconnaissance des acteurs
- Accès à une bourse de 200 K€ pour développer "l'accessibilité et l'innovation"
- Relais privilégié avec les acteurs publics locaux

Engagement des accélérateurs (au moins 2 axes sur 4) :

- Couvrir les besoins sur les territoires : QPV, territoires ruraux, péri-urbains (par le transfert de savoir faire et des financements dédiés) en direct ou en digital ;
- Rendre accessible leurs offres à tous les publics (critères de sélection, accessibilité des formations, prescripteurs hors ESS...);
- Développer des programmes dédiés à la démarche d'innovation et de R&D sur les enjeux spécifiques des territoires ;
- Accompagner tous les types d'entreprises dans leurs démarches d'innovation sociale (intrapreneurs sociaux, coopérations avec les acteurs de l'innovation sociale...).

2) AMI régionaux pour faire émerger des acteurs dans les "déserts d'accompagnement" (2 par an)

3) Faciliter la coordination territoriale des dispositifs d'accompagnement en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes et un accompagnement dédié

MOYENS NÉCESSAIRES

1,6 M€ par an pour :

- Soutien aux accélérateurs pionniers
- Participation aux AMI régionaux
- Coordination

PROCHAINES ÉTAPES

- Lancer l'appel d'offre "Accélérateurs pionniers : accessibilité et innovation"
- Identification des « déserts d'accompagnement » et AMI régionaux pour faire émerger des nouveaux accélérateurs

Une innovation renforcée par des structures d'accompagnement plus efficaces, mieux organisées entre elles, pérennes et inclusives

Proposition 12 : Créer un incubateur d'innovation d'intérêt général dans chaque département

ENJEUX IDENTIFIES

L'innovation sociale, qui oeuvre pour l'intérêt général, est un allié naturel du service public.

Constat : une coopération encore insuffisante

- Il existe déjà des dispositifs de coopération, au niveau national, entre l'Etat et les porteurs d'innovation sociale, mais sa déclinaison locale n'existe qu'insuffisamment. Les liens manquent entre les acteurs publics locaux et l'innovation sociale : la relation est souvent celle d'acheteur/vendeur alors qu'elle pourrait être un processus de coopération plus durable.
- D'un côté, les innovateurs sociaux n'ont pas suffisamment accès aux décideurs locaux, et connaissent mal les enjeux et les processus décisionnels des collectivités locales.
- D'un autre côté, les agents et élus des collectivités ont besoin de mieux comprendre les acteurs de l'innovation sociale, pour mieux travailler avec eux, dans une dynamique inter services au sein de la collectivité et atteindre ainsi ensemble leurs objectifs communs.
- Les partenariats public / privé (PPP) sur des contrats de temps long existent pour transformer les territoires, les acteurs de l'innovation sociale pourraient s'en inspirer pour démultiplier leur impact.
- Par ailleurs, de nombreuses innovations sociales sont imaginées par des agents territoriaux qui n'ont pas accès aux accélérateurs et accompagnateurs de l'innovation sociale pour les transformer.

Un potentiel d'impact social important

Pour révéler tout leur potentiel de collaboration, les collectivités territoriales et les innovateurs sociaux ont besoin de différents leviers :

- identifier et clarifier leurs enjeux respectifs ;
- impulser des coopérations entre eux et initier des alliances innovantes d'intérêt général ;
- disposer d'un tiers de confiance connaisseur du territoire pour faciliter les échanges et les collaborations ;
- identifier les bons relais au sein de chaque organisation / service prêt à coopérer ;
- être accompagnés dans leurs démarches d'innovations sociales, notamment portées par des agents territoriaux, qu'il s'agisse de nouveaux services de la collectivité ou de la création d'entreprises sociales partenaires.

OBJECTIFS

- Expérimenter une initiative dédiée aux coopérations innovantes entre collectivités locales et porteurs d'innovation sociale pour en faire un modèle répliquable ;
- Accompagner les démarches d'innovation et de R&D sociale menées en collaboration entre les collectivités locales et les innovateurs sociaux ;
- Accompagner les intrapreneurs au sein des collectivités locales.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Antropia Essec et le Conseil Départemental du Val d'Oise** : accueil d'une start-up publique au sein d'un programme d'entrepreneuriat social.
- **Ronalpia et la Métropole de Lyon** : expérimentation de l'impulsion et le suivi des coopérations entre entrepreneurs sociaux.
- **Start Up in Residence**, Mairie de San Francisco

PROPOSITION

Lancer une expérimentation d'incubateur dédié aux collaborations entre innovateurs sociaux et collectivités locales ouvert :

- aux entreprises sociales matures aptes à coopérer avec les services des collectivités ;
- aux intrapreneurs des collectivités locales qui souhaitent innover dans les services publics.

MOYENS NÉCESSAIRES

600 K€ par an (financé à 50% par les territoires d'expérimentation) sur deux ans pour :

- 3 expérimentations avec des partenaires et sur des territoires variés (commune, département, métropole, ruralité, QPV)
- 200 K€ par expérimentation par an pendant 2 ans

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier les territoires et les opérateurs de l'expérimentation
- Lancer les expérimentations, évaluer l'impact et préparer une diffusion plus large

Une alliance et une coopération renforcée entre acteurs de l'intérêt général.

Proposition 13 : Former les accompagnateurs de l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIES

• Parcours de formation des accompagnateurs

L'accompagnement de l'innovation sociale nécessite un ensemble de compétences dans - et à la frontière de - différents domaines (innovation et entrepreneuriat ; impact social et territorial ; accompagnement et mentorat, etc.).

Les accompagnateurs se forment aujourd'hui essentiellement à travers des réseaux (partage entre pairs et experts, accompagnement bénévole de nouveaux incubateurs par des incubateurs "experts", formation par compagnonnage), mais il n'existe pas de parcours de formation complet pour les accompagnateurs, leur permettant de monter en compétence (selon leur niveau actuel de compétence, leur spécificité, etc) et de les maintenir à jour.

• Des compétences spécifiques à renforcer

Les financeurs de l'innovation sociale soulignent la difficulté à identifier des projets :

- avec des modèles économiques et plan de financement solides ;
- avec une réelle démarche d'innovation, voir de R&D
- ayant entamé une démarche d'évaluation d'impact social

Ces 3 champs de compétences sont à renforcer particulièrement chez les accompagnateurs.

• Accessibilité de la formation pour les accompagnateurs

Les accompagnateurs sont contraints en temps, moyens financiers, et travaillent au plus près du porteurs de projet dans les territoires. La formation doit rester accessible financièrement, en temps requis (capacité à articuler temps de formation et temps de travail) et géographiquement (accessibilité en ligne).

• Reconnaissance et visibilité des compétences

Les compétences doivent être reconnues et rendues visibles, à la fois pour aider les porteurs de projet (mais aussi les partenaires et financeurs) à s'orienter ; mais aussi pour valoriser les compétences professionnelles des équipes des accélérateurs (besoin de certification).

• Lien avec la recherche

Les accompagnateurs de l'innovation sociale pourraient bénéficier des travaux de recherche académique (au niveau français, européen, international) sur l'innovation sociale et les facteurs clés de succès de l'accompagnement des porteurs de projet, afin d'optimiser l'impact de leurs programmes.

OBJECTIFS

Donner aux accompagnateurs de l'innovation sociale les moyens de se former pour renforcer la qualité de leur accompagnement (référentiel des compétences nécessaires, accessibilité de la formation et des outils, lisibilité pour les porteurs de projets, valorisation des accompagnateurs).

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Africinnov** : modules de formation en ligne
- **La Boussole** : animation de communautés inter-accompagnateurs (pas spécialisés ESS), partage de pratiques.
- **Dauphine** : formation accompagnement de start-ups
- **Communauté Emergence et accélération de l'AVISE** : représentant 125 dispositifs portés par 80 acteurs de l'innovation sociale, avec des GT thématiques, co-production d'outils, visio conférences de sensibilisation, rencontre annuelle... afin de renforcer l'accompagnement à la création de projets d'ESS sur les territoires (échange de pratiques, développement de compétences, meilleure visibilité sur leur offre et spécificité d'accompagnement, développement de synergies).
- **Labo E&MIS, Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social**, en partenariat avec Admical et Kimso : Programme de recherche & formation-action qui s'appuie sur des projets concrets d'évaluation. Formation par l'accompagnement pratique, adossé à un centre de recherche académique.
- **Frontier Incubators** : programme gratuit pour les accompagnateurs (à confirmer - financement par le MAE Australien), sélectionnés par appel à projet.
- **HEC Innovation & Entrepreneurship Certificate & Executive Master** : formation certifiante 100% en ligne pour des cadres et dirigeants.
- **InfoDev, World Bank Group** : a développé un programme de formation à la gestion d'incubateurs dans les pays en développement. Il se compose de 12 modules de formation allant de l'introduction à la spécialisation, ainsi qu'une assistance technique individuelle, des réseaux régionaux et thématiques de pair à pair, un forum mondial semestriel, des réseaux en ligne et des outils de partage des connaissances.
- **La Malette, Intermade** : des ateliers et formations pour se former et échanger sur les pratiques d'accompagnement. 2 sessions de 3 jours. Adaptation de formats à distance pendant la crise COVID19.
- **Rétis** : formation diplômante sur l'ingénierie de l'accompagnement de projets innovants
- **Super (Start-Up Promotion for Entrepreneurial Resilience)** : crée un système de soutien à l'entrepreneuriat dans les universités, avec des ressources, des outils et un programme de recherche ciblés pour les gestionnaires d'incubateurs.

PROPOSITION

Développer une offre complète de formation-action, accessible et certifiante :

- accessibilité prix ;
- en partie en ligne ;
- impliquant les accompagnateurs expérimentés ;
- complémentarité de formats "légers" et de formations plus approfondies de 2 à 10 jours :
 - Auto-formation / micro-learning
 - Module de 2 jours sensibilisation
 - Formation certifiante (10 - 12 jours) + Modules experts thématiques

“Compagnonnage” : immersion au sein d’incubateurs avec des expertises particulières (Mesure d’impact, R&D, déploiement territorial...), programmes spécifiques (Essaimage, coopérations, changement d’échelle)

Un **“Erasmus des accompagnateurs de l’innovation sociale”** : modules communs à un niveau européen pour confronter les différentes approches de l’innovation sociale (EVPA).

Pour cela, lancer un AMI pour financer la définition du référentiel de compétences (socle de base, compétences spécialisées), la cartographie des formations existantes et l’ingénierie du parcours de formation,

MOYENS NÉCESSAIRES

200 000 € : financement de l’AMI “Formation des accompagnateurs de l’Innovation sociale”

PROCHAINES ÉTAPES

- Réaliser l’état de l’art
- Lancer l’AMI

Un accompagnement de haut niveau, impactant et efficient pour les porteurs d’innovation sociale, et une communauté renforcée d’accompagnateurs.

Proposition 14 : Créer un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) "Recherche"

ENJEUX IDENTIFIES

- Les objectifs du crédit impôt recherche (cir) sont en phase avec les enjeux de l'innovation et de la R&D sociale :
 - 1) Accroître la capacité d'innovation des entreprises
 - 2) Favoriser les entreprises qui investissent dans les travaux de R&D
 - 3) Aider les entreprises à supporter les coûts des équipes R&D et à accéder à des compétences de haut niveau
- Les associations loi 1901 sont identifiées comme étant éligibles au CIR.
- La modalité de financement via le CIR crée une discrimination en excluant de fait les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés. Le développement de démarches et programmes structurés de R&D en innovation sociale s'en retrouve fortement ralenti.
- En effet le code général des impôts prévoit que le financement de l'effort et du risque liés aux coûts de R&D est opéré à travers le CIR par « une déduction de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses R&D ont été réalisées ». Or, nombre d'innovations sociales sont initiées par des structures associatives non assujetties à l'impôt sur les sociétés (mais soumises aux taxes sur les salaires).
- Les associations hésitent à investir dans une démarche d'innovation sociale ou n'arrivent pas à la mener à terme, faute d'un financement structurant et prévisible, et n'ont souvent pas les moyens humains et méthodologiques pour inscrire leur démarche dans l'orthodoxie de la recherche et le temps long. (cf : CSESS, décembre 2016)

OBJECTIFS

Faire bénéficier les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés d'un crédit impôt recherche les encourageant à lancer des projets de R&D.

EXEMPLE INSPIRANT

- **Le CIR tel qu'existant en France** reste le modèle inspirant ; il s'agit d'en élargir les modalités aux crédits sur les taxes sur salaires (CITS)

PROPOSITION

Créer un Crédit d'impôts sur la Taxe sur les salaires (CITS) Recherche, et adapter ainsi l'approche du crédit impôt recherche pour qu'il puisse être affecté à la taxe sur les salaires et non uniquement à l'impôt sur les sociétés.

Pour cela :

- Modifier l'article 231 du code général des impôts en introduisant la possibilité du crédit d'impôt de la taxe sur les salaires (CITS) entré en vigueur en 2017 lorsque les associations, les fondations reconnues d'utilité publique, les syndicats professionnels ainsi que les mutuelles gestionnaires d'établissements sanitaires et médico-sociaux (livre III), n'entrant pas dans le champ des entreprises commerciales, investissent dans la r&d en innovation sociale. (Cf. Loi du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (LDF 2017) - article 88).
- Adapter le code général des impôts (art 244 quater B du CGI et art 49septies F de son annexe III instruction du 21 fev 2012 du bulletin officiel des impôts 4 A-3-12).

MOYENS NÉCESSAIRES

1) Evolution de la réglementation par voie législative ou par décret

2) Première Estimation du coût d'un CITS Recherche:

- Budget des associations employeuses : 100 milliards €
- Si ces structures investissent demain, comme le font les PME françaises, 0,4% de leur "PIB" sur des projets de recherche. Et si, comme pour les PME françaises, 60% font l'objet d'une prise en charge à 30% par le nouveau CITS recherche, cela correspondrait, en rythme de croisière, à un budget d'environ **70 M€ par an.**

Dépenses CIR annuelle : 7 milliards €

Collecte taxe sur les salaires annuelle : 13 milliards €

PROCHAINES ÉTAPES

1) Portage politique de la proposition ;

2) Simulations précises avec le Ministère de l'Economie et des Finances ;

3) Expérimentation auprès de vingt structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Emergence de nouveaux acteurs de l'innovation et de la R&D, motivés par l'intérêt général et l'impact social de leurs projets.

Proposition 15 : Créer un statut de Jeune Association Innovante

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) est accessible aux PME au sens européen ;
- Il octroie un crédit d'impôt et des allègements de cotisations sociales ;
- Pour être considéré comme une PME au sens de la définition européenne, la structure doit avoir une activité économique;
- Une incertitude pèse sur la définition de cette "activité économique" pour les associations, ce qui rend leurs éventuelles demandes de statut de JEI fragiles.

OBJECTIFS

Permettre aux associations de bénéficier du statut de JEI, ou son équivalent.

EXEMPLE INSPIRANT

Jeune Entreprise
Universitaire (JEU)

PROPOSITION

1) **Créer un statut de JAI (Jeune Association Innovante)**, la JAI serait un type de JEI avec les mêmes critères d'éligibilité :

- moins de 8 ans d'existence
- moins de 50 millions d'euros de budget
- moins de 250 salariés
- moins de 43 millions d'euros de bilan
- ne pas être dépendante d'un groupe associatif qui dépasserait ces seuils
- Réaliser des dépenses de R&D au moins à hauteur de 15% de son budget

Ce statut donnerait droit aux mêmes exonérations de cotisations sociales que la JEI

2) **Faire évoluer la définition européenne de "PME" pour y inclure clairement les associations employeuses**

PROCHAINES ÉTAPES

- Expérimentation du statut de JAI, ou de JEI, auprès de 12 associations "pionnières" ;
- Simulations d'impact sur les cotisations sociales.

MOYENS NÉCESSAIRES

- Évolution réglementaire
Plaidoyer au niveau européen

Des emplois créés pour renforcer la Recherche et Développement sociale.

Proposition 16 : Augmenter le nombre de conventions Cifre dédiées à l'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- L'investissement dans la R&D s'inscrit dans un temps long et prend appui sur des compétences spécialisées de haut niveau. C'est une démarche lourde pour les acteurs de l'innovation sociale qui sont souvent des structures de petite taille, et/ou peu familiarisées avec le monde de la recherche.
- La R&D permettrait pourtant à ces acteurs d'aborder des questions importantes : quels mécanismes sous-tendent leur champ d'action et ses transformations actuelles ou à venir ? Quelles sont les évolutions des besoins ou attentes auxquels ils cherchent à répondre ? A quels usagers s'adressent-ils et comment mieux les connaître, les approcher, interagir avec eux ? Comment concevoir et mettre en œuvre des réponses les plus adaptées possibles ? etc.
- Les Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), programme du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) opéré par l'ANRT depuis sa création en 1981, constituent un excellent moyen pour que les acteurs de l'innovation sociale bénéficient des apports de la recherche. Autour d'un sujet de recherche bien identifié, elles permettent à une organisation socio-économique de coopérer avec un laboratoire de recherche qui encadre sur le plan scientifique le doctorant recruté.

Exemple :

Une association active dans le domaine du logement, souhaitant œuvrer pour la promotion de nouvelles formes d'habitat partagé, recrute un doctorant en sociologie pour analyser des pratiques et projets existants.

1) Elle en tirera des enseignements lui permettant de mieux positionner sa propre stratégie (actions d'information, d'accompagnement des habitants etc.) et de formuler des recommandations aux pouvoirs publics quant aux modalités d'incitation au développement de ce type de logement. La thèse lui ouvre aussi l'accès à un précieux vivier de compétences scientifiques dans son champ d'action : encadrant académique du doctorant, laboratoire d'accueil... Ceux-ci, par leurs propres réseaux, pourront par ailleurs la mettre en relation avec de nouveaux partenaires ou financeurs.

2) L'encadrant académique aura pour sa part accès à de nouveaux terrains d'étude, source de nouvelles problématiques scientifiques, avec l'appui d'un doctorant. Par ailleurs, le suivi de l'application des connaissances qu'il développe peut ouvrir sur de nouvelles questions de recherche.

3) Quant au doctorant, la thèse Cifre lui ouvre un accès privilégié à deux milieux (scientifique, socio-économique), et donc à l'acquisition de nouvelles compétences, des possibilités d'insertion professionnelles et une diversité de contacts humains de bon niveau.

- Les bénéfices d'une thèse Cifre sont ainsi partagés par les trois parties prenantes. Or, même s'il est difficile de comptabiliser précisément parmi les thèses Cifre celles qui sont portées par les acteurs de l'innovation sociale, on peut estimer qu'ils sont encore peu nombreux à utiliser ce dispositif, par manque d'information, d'accompagnement ou de ressources disponibles. Ainsi, seulement 5 à 7 % des thèses Cifre en cours sont portées par des collectivités locales et des associations (un peu plus d'une centaine de thèses en 2019).
- La Loi de programmation pour la recherche (LPPR) à venir pourrait porter une augmentation significative du nombre de Cifre ; créant un contexte favorable à cette proposition.

OBJECTIFS

- Rapprocher le monde de la recherche de celui des acteurs de l'innovation sociale, favoriser une meilleure compréhension mutuelle.
- Renforcer les compétences des acteurs de l'innovation sociale en matière de recherche.
- Concevoir de nouveaux outils, méthodes, solutions, issus de la R&D, en matière d'innovation sociale ; les tester et les améliorer pour en augmenter la pertinence et l'efficacité.

EXEMPLE INSPIRANT

- **Hesam Université** : a développé, en 2018, avec plusieurs partenaires dont l'ANRT, la plateforme "1000 doctorants pour les territoires". L'objectif est d'accroître le nombre de thèses Cifre au sein des collectivités territoriales et des associations ancrées dans les territoires, en mettant celles-ci en relation avec des futurs doctorants et les laboratoires de recherche académique.

PROPOSITION

1) Lancer un programme Cifre dédié à l'innovation sociale.

Cette augmentation participerait de celle du nombre global de conventions Cifre évoquée lors des travaux préparatoires à la LPPR comme une ambition partagée par les décideurs publics et les bénéficiaires. Elle ferait l'objet d'un programme dédié, avec une promotion et un suivi spécifique.

Ce programme dédié financerait **au moins 10 cifre en année 1, avec l'objectif de parvenir à 30 ou 40 par an par la suite, et de maintenir ainsi un nombre de 100 thèses Cifre en cours dédiées à l'innovation sociale.**

2) **Mettre en place des « Twin Cifre »** associant deux organisations socio-économiques et donc deux doctorants et deux directeurs de thèses de disciplines différentes, dont une en SHS, autour d'un même objet de recherche, pour permettre une approche interdisciplinaire plus pertinente et pour encourager les collaborations entre structures parfois petites ou de faible maturité en recherche (proposition déjà expérimentée par l'ANRT pour d'autres secteurs).

MOYENS NÉCESSAIRES

Co-financement des bourses et des actions de diffusion, par les ministères concernés et le MESRI, :

- Annuel : 10 thèses Cifre supplémentaires portées par des acteurs de l'innovation sociale représenteraient un coût d'environ **200 K€** (financement des thèses + actions de promotion/communication dédiées).
- Sur 3 ans : **2 M€**.
- Ensuite, si les conditions sont réunies, on peut imaginer d'avoir en permanence une centaine de conventions en cours. Cette estimation représenterait un budget de **2 M€ par an**.

PROCHAINES ÉTAPES

- Identifier le nombre actuel de thèses Cifre portées par des acteurs de l'innovation sociale : en connaître le nombre, fixer des objectifs d'augmentation et disposer des outils de suivi nécessaires.
- Organisation d'un échange entre l'ANRT et le MESRI, et avec les autres ministères concernés, pour instruire la mise en œuvre de la proposition et traiter les questions budgétaires.

Davantage de place pour l'innovation et la R&D sociale dans le monde de la recherche, et des porteurs d'innovation sociale renforcés par les apports de la recherche.

Proposition 17 : Créer un programme de financement des projets de la R&D sociale portés par les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Les structures non assujetties à l'impôt sur les sociétés ne peuvent pas bénéficier d'un ensemble de dispositifs d'incitation à la R&D (crédit d'impôt recherche..). Elles sont donc pénalisées par rapport à d'autres acteurs économiques car elles ne peuvent bénéficier de cette forme de financement reposant sur des crédits d'impôts. Elles portent donc seules la charge de leur effort de R&D et d'innovation, au prix parfois de leur pérennité.
- Or, les projets socialement innovants et les démarches de R&D portées par ces structures, contribuent à un développement économique, à fort impact social, dont les retombées sont autres que directement financières, et à la compétitivité nationale.
- Permettre à ces acteurs de bénéficier de soutiens financiers dans les mêmes conditions que les autres entreprises constituerait un levier les invitant à élaborer des réponses nouvelles à des enjeux de société.

OBJECTIFS

- Financer des projets de R&D portés par des structures non-fiscalisées ;
- Faciliter les collaborations entre ces organisations et les laboratoires de recherche ;
- Faciliter l'intégration professionnelle des chercheurs en Sciences Humaines et Sociales.

EXEMPLE INSPIRANT

Sitra, Finlande
NESTA, Royaume-Uni

PROPOSITION

Lancement d'un appel à projets de R&D sociale annuel :

- 20 projets financés par an ;
- Financement à hauteur de 500 000 € maximum par projet, échelonné en plusieurs phases ;
- Ouvert aux structures non assujetties à l'impôts sur les sociétés ;
- Mettant en valeur les coopérations entre acteurs de terrains et laboratoires de recherche.

MOYENS NÉCESSAIRES

10 M€ par an :

- Subvention
- Équipe opérationnelle pour détecter, sélectionner et évaluer les projets

PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Constitution du fonds ;
- 2) Lancement de l'appel à projets.

Davantage de projets d'innovation et de R&D portés par des structures visant l'intérêt général.

Proposition 18 : Promouvoir les démarches collectives et territoriales d'innovation sociale

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Beaucoup de dispositifs de soutien à l'innovation sociale favorisent, par leurs modalités de réponse et de financement, des projets à l'échelle d'une organisation.
- Les défis de notre époque nécessitent des démarches d'innovation sociale collectives, qui croisent les compétences, en lien avec la recherche scientifique, en vue de produire des changements qui ne peuvent advenir par l'action d'une personne ou d'une seule organisation.
- L'innovation sociale porte aussi sur les changements de représentations et de pratiques.
- La France accuse aujourd'hui un retard sur la création de dispositifs qui répondent à ces enjeux.

OBJECTIFS

- Promouvoir les démarches de recherche partenariale afin d'accompagner les processus collectifs d'innovation et de R&D sociale à l'échelle de territoire ;
- Créer de nouveaux rapports Sciences-société afin de tendre vers une approche plus sociale (issue des citoyens), et pas uniquement technique, de la recherche.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Co-create**, porté par Innoviris à Bruxelles : a plusieurs années de mises en œuvre et contient aujourd'hui de nombreux projets sur des problématiques communes (gestion de l'eau, des bâtiments vides, alimentation, etc.) menés entre acteurs de terrains et chercheurs.
- **PTCE : Pôle Territoriaux de Coopération Economique**
- **Territoires French Impact**

PROPOSITION

Lancer un Appel à Manifestation d'intérêt pour promouvoir des démarches collectives et territoriales d'innovation sociale :

1) Consortium d'acteurs divers ("Laboratoire de recherche, "société civile", porteurs d'innovation, collectivités locales,...)

- réunissant des compétences variées issues de l'expérience du terrain,
- incluant obligatoirement des chercheurs académiques, impliqués dans une recherche *avec*, et non pas éloignés par une recherche *sur*,
- centré sur un territoire.

2) Projets qui font face à des défis territoriaux dans une logique de résilience à long terme.

3) Démarche collective permettant :

- la mise en œuvre d'un processus de R&D,
- la construction d'une problématique et d'un état de l'art scientifique,
- L'identification des pistes de résolution, ainsi que des blocages et des freins potentiels.

4) Expérimentation, sur 3 ans minimum, des solutions concrètes imaginées.

5) Démarche d'évaluation tout au long du processus.

MOYENS NÉCESSAIRES

7 millions € sur 3 ans :

- Subvention de 10 projets sur 3 ans (200 000 €/an par projet)
- Coordination, appui à l'évaluation d'impact

PROCHAINES ÉTAPES

Concevoir et lancer l'AMI.

Développement de dynamiques territoriales pour repérer les enjeux, proposer des solutions, et étudier leur pertinence en associant étroitement chercheurs, porteurs d'innovation sociale et citoyens.

Proposition 19 : Créer un fonds "étape par étape" qui accompagne les différentes phases de l'innovation

ENJEUX IDENTIFIÉS

- L'investissement (qu'il s'agisse de R&D, de pré-amorçage ou d'expérimentation) pour produire de l'innovation sociale s'inscrit dans un temps long, nécessitant d'engager des dépenses importantes.
- Pour des projets à forte utilité sociale, les retombées économiques, quand elles adviennent, se lisent à long terme. La diffusion des connaissances produites par un acteur privé sur un sujet d'intérêt général peut alors être limitée, et se trouver au cœur d'un paradoxe entre la finalité de l'organisation (répondre à un enjeu sociétal) et sa pérennité (retour sur investissement de sa démarche de R&D).
- Il existe davantage de financements sur les solutions que sur la démarche d'innovation (en particulier les premières étapes).
- Les porteurs d'innovation sociale consacrent une part importante de leur temps à la levée de fonds.
- Les formats d'appels à projet sur des montants importants sélectionnent régulièrement des acteurs disposant d'un niveau de structuration et d'une capacité d'ingénierie élevés, et laissent peu de place à des acteurs s'engageant sur des projets à fort potentiel mais disposant de peu de moyens à ce stade.
- L'intervention sur des sujets d'intérêt général peut nécessiter l'engagement d'un collectif d'acteurs, proposant une combinaison d'innovations (politique publique, service et/ou produit, dynamique d'organisation et de coopération par exemple). Cette approche reste encore difficile dans les modalités conventionnelles de financement de l'innovation, malgré des ouvertures des dispositifs à des consortiums.

OBJECTIFS

- Favoriser la coopération public-privé pour un plus grand impact social ;
- Accompagner un processus de passage par les différentes étapes de l'innovation, pour sécuriser les projets et la bonne utilisation des moyens alloués ;
- Permettre aux financeurs de financer l'innovation sociale tout en limitant la prise de risque.

EXEMPLES INSPIRANTS

Le « **Défi carte blanche** » conduit par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique, en s'appuyant sur des fonds PIA : cette démarche a permis d'accompagner l'émergence de solutions en partant d'un défi (un besoin sociétal mal satisfait, un dysfonctionnement lié à une action publique), d'une équipe (nécessairement un acteur public, avec une ouverture sur la coopération à des acteurs privés, notamment des entrepreneurs sociaux) et d'un territoire.

Le fonds fonctionne sur une approche incrémentale (des fonds alloués par étape) sécurisant l'utilisation des fonds au regard des avancées réelles du projet.

PROPOSITION

Créer un fonds “étape par étape” finançant les différentes phases d’innovation, pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits.

Ce fond serait ouvert à des actions portées par des acteurs privés ou publics, en incitant le plus possible à la génération de solutions mixtes mobilisant acteurs publics et acteurs privés, autour :

- d’une problématique sociétale commune ;
- d’une équipe composée d’acteurs publics et privés ;
- d’un territoire d’action.

1) renforcement du diagnostic et prototypage de solution (**étape 1 : 50 K€**)

2) expérimentations des solutions (**étape 2 : jusqu’à 500 K€**) intégrant une évaluation des impacts générés

3) pérennisation et changement d’échelle (**étape 3 : jusqu’à 2 M€**).

Si des rythmes d’appels à projet peuvent être envisagés, une grande souplesse doit être accordée sur les rythmes des différentes étapes, sur les degrés d’exigence et les modalités d’actions (possibilité d’entrer en étape 2 par exemple).

MOYENS NÉCESSAIRES

10 M€ par an :

- Soutien de 50 projets par an répartis sur les différentes phases (financement, accompagnement méthodologique, coordination)

PROCHAINES ÉTAPES

1) Réunir les financements ;

2) Formaliser les orientations, la gouvernance, les modalités de portage, et le cadre de sélection des projets.

Des solutions de financement sur les différentes phases de l’innovation sociale réunissant l’agilité indispensable à ce type de projet et une progressivité sécurisant l’engagement des fonds.

Constitution d’équipes public-privé et structuration d’écosystèmes autour de problématiques partagées.

Proposition 20 : Créer un contrat facilitant l'embauche par des entreprises de porteurs d'innovation sociale, "innovateur social inside"

ENJEUX IDENTIFIES

- Les porteurs d'innovation sociale, en phase d'amorçage, ont besoin d'un cadre de travail sécurisant pour pouvoir se consacrer à leur projet ;
- Beaucoup de ces entrepreneurs ont les mêmes questions ou commettent les mêmes erreurs au démarrage, qu'un mentorat par un dirigeant expérimenté pourrait limiter ;
- La R&D sociale portée par des entrepreneurs en phase d'amorçage est difficile à financer ;
- Les entreprises (PME, ETI, grands groupes) souhaitent avoir un impact social positif et impulser une dynamique d'innovation dans leurs équipes.

OBJECTIFS

- Offrir aux porteurs d'innovation sociale un cadre de travail sécurisé, du financement d'amorçage, l'accès à des compétences utiles, à des terrains d'expérimentation, et à un.e mentor entrepreneur.e.
- Permettre aux entreprises de renforcer leur innovation, d'engager leurs équipes, et de mettre en valeur leur engagement

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Adopte un entrepreneur** (Mouves) : hébergement d'une jeune entreprise sociale par une entreprise sociale mature
- **Ashoka (en particulier bourse)** : financement du salaire de l'entrepreneur social pendant 3 ans
- **Contrat Cifre**
- **Réseau Entreprendre** : parrainage par un chef d'entreprise expérimenté
- **Erasmus entrepreneur**
- **Fonds de confiance** (France Active) : co-financement d'un salaire du porteur d'innovation sociale par une entreprise pendant le temps de l'étude de faisabilité. Cette étude de faisabilité débouchait sur une création d'entreprise dans 75% des cas. En 2018, 37 entrepreneurs soutenus avec une prime moyenne de 17 000 € pour une période d'étude moyenne de 9 mois.
- **Founders factory**

- **Place de l'émergence** : programme de France Active pour soutenir l'émergence de projets à forte utilité sociale. La prime obtenue n'est pas obligatoirement fléchée vers le salaire du porteur, elle peut aussi servir à financer des études, de la R&D ou des loyers par exemple.
- Accueil de sportifs de haut niveau dans les entreprises

PROPOSITION

Créer un contrat "innovateur social inside".

Le contrat prévoit :

- la rémunération de l'entrepreneur :
 - Sous forme de salariat, pris en charge à 50% par une subvention publique en année 1 (30 K€) ;
 - Sous une forme modulable en année 2 et 3, en fonction de la viabilité du projet et de la qualité du partenariat : salariat, achat de prestation à la nouvelle entreprise créée, prise de participation dans cette entreprise ;
- un espace de travail (bureau, atelier,...)l'appui des salariés de l'entreprise (DAF, RH, juridique, marketing, technique..);
- le mentorat par le/la chef.fe d'entreprise.

L'entrepreneur s'engage en contrepartie à :

- maximiser l'impact de son innovation sociale ;
- consacrer du temps à présenter sa démarche et les spécificités de l'innovation sociale aux salariés et partenaires de l'entreprise d'accueil ;
- participer, pour apporter son regard "neuf", à un projet d'innovation de l'entreprise, et aux actions de communication.

La dynamique serait portée par un des accélérateurs d'innovation sociale du territoire :

- recrutement des entreprises d'accueil ;
- sélection des innovateurs sociaux ;
- mise en réseau avec les acteurs de l'innovation sociale ;
- temps de partage entre pairs ;
- appui à la mise en place d'un comité de pilotage associant l'entreprise d'accueil, les acteurs économiques (CCI, CJD, METI, ..) et territoriaux (collectivités locales, ..).

MOYENS NÉCESSAIRES

800 K€ par an et 4 millions d'euros sur 3 ans pour :

- Subvention annuelle pour un contrat = 30 K€ par an (20 contrats en année 1, 50 en années 2 et 3). Co-financement État-région possible.
- Promouvoir le contrat "innovateur social inside" et faciliter sa mise en place (1 ETP)
- Animation territoriale

PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Identifier un facilitateur national ;
- 2) Expérimentation sur 20 contrats dans au moins 3 régions ;
- 3) Affiner les modalités de financement (subvention, éligibilité mécénat) et animation du dispositif.

Des acteurs économiques embarqués dans les démarches d'innovation sociale.
Des porteurs d'innovation sociale sécurisés dans leur période d'amorçage.

Proposition 21 : Faciliter la prise de risque pour les investisseurs privés

ENJEUX IDENTIFIES

Certaines structures, porteuses d'innovations qui montrent un fort potentiel d'impact social ou environnemental, sont perçues comme présentant un risque financier élevé et de ce fait peinent à trouver des financements privés :

- Certaines sont perçues comme ne produisant pas des rendements financiers suffisants pour leur niveau de risque.
- D'autres sont encore au stade de l'innovation (produit ou marché) et de ce fait il n'existe pas encore de résultats auxquels se référer, augmentant l'incertitude et le niveau de risque.

OBJECTIFS

Encourager l'afflux de capitaux privés vers ce type d'investissements en améliorant leurs profils risque-rendement.

EXEMPLES INSPIRANTS

- **Catalytic First Loss capital (CFLC) est défini par trois caractéristiques :**
 - 1) Il identifie la partie, c'est-à-dire le(s) investisseur(s), qui subira(ont) les premières pertes. Le montant de la perte couverte est généralement fixé et convenu d'avance ;
 - 2) Il catalyse d'autres. En améliorant le profil de risque-rendement du bénéficiaire, le CFLC catalyse la participation d'investisseurs qui, autrement, n'auraient pas participé
 - 3) Il est déterminé par un objectif : la réalisation de certains résultats sociaux et / ou environnementaux ou simplement démontrer la viabilité commerciale d'un investissement sur un nouveau marché.
- **Fonds 123 IM "Impact Senior"**
- **Hélenos**, <https://www.inpulse.coop/>
- **Le plan Juncker BEI**, avec la création du Fonds européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI), a permis à partir de 2014 d'injecter de l'argent public et privé dans l'économie réelle pour plus de 300 Mds €. Ainsi, sans déboursier d'argent, la Commission Européenne a garanti la BEI qui de ce fait a pu investir et prendre plus de risques.
- **PGE Covid 19**
- **Réseau Entreprendre : prêt d'honneur garanti à 70%**

PROPOSITION

1) Pérenniser et renforcer les dispositifs de garantie existants

- dispositif de garantie sur fonds propres, mis en place en 2013 et géré par Bpifrance et la Caisse des Dépôts ;
- dispositifs de garantie européens, notamment ceux mis en place par le Fonds Européen d'Investissement, en complémentarité des outils français.

2) Créer un mécanisme d'investissement "Premières pertes" où la puissance publique fait levier pour attirer les investisseurs privés, créer des véhicules où investissent conjointement acteurs publics (à hauteur de 30%) et privés et où, à condition que les objectifs d'impact soient atteints :

- Si il y a des pertes, elle sont imputées en priorité à l'investisseur public, à concurrence de son investissement ;
- Les retours financiers vont eux en priorité aux investisseurs privés jusqu'à une performance fixée (hurdle) ;
- Les financeurs publics sont ensuite remboursés de leur nominal ;
- La performance supplémentaire est enfin partagée entre les investisseurs publics et les investisseurs privés.

5) Présence auprès des instances européennes pour promouvoir l'innovation sociale

6) Garantie financière permettant de financer les délais de paiement européens

MOYENS NÉCESSAIRES

- Ligne d'investissement de 6 M€ portée par la Banque des territoires, BPI, le Fonds Européen d'Investissement ou un autre acteur public

PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Etude détaillée des besoins et attentes des parties prenantes : investisseurs publics, philanthropiques et privés, entreprises sociales ;
- 2) Véhicule expérimental de 20M d'euros, dont 6M d'euros d'investissement public "premières pertes".

Davantage de capitaux pour financer l'innovation sociale.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Groupe de travail

Annexe 3 : Personnes interrogées

Annexe 4 : Enquête

Annexe 5 : Bibliographie

Annexe 6 : Cartographies et annuaires des financements de l'innovation sociale



Le Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale

Paris, le 18 septembre 2019

Objet : Lettre de mission sur l'évolution des dispositifs de financement de l'innovation sociale

L'innovation sociale constitue une des clés de réponse à nos défis sociaux et écologiques. Elle apporte des réponses nouvelles là à des besoins existants ou émergents, que nos politiques publiques peinent à couvrir. C'est d'ailleurs en ces termes que la loi du 30 juillet 2014, pose les principes de l'innovation sociale.

A l'heure d'une mobilisation nouvelle des acteurs politiques, économiques et sociaux pour porter le projet d'une économie plus inclusive, et de l'appétence croissante de toutes ces parties prenantes pour l'innovation sociale, cette dernière ne bénéficie pas encore d'un niveau de reconnaissance et de soutien similaire à celle de l'innovation technologique.

C'est en ce sens que Le French Impact a été lancé par le Gouvernement en 2018 : faire mieux reconnaître l'innovation sociale, identifier les initiatives les plus transformatrices et les essaimer, développer un écosystème plus favorable aux entreprises porteuses d'innovation sociale.

Force est néanmoins de constater qu'aujourd'hui, l'innovation sociale et celles et ceux qui la portent éprouvent nombre de difficultés à accéder aux dispositifs fiscaux, réglementaires existants et dédiés à l'innovation.

Si nous voulons faire face efficacement aux défis sociaux et écologiques, nous devons lever ces difficultés et bâtir un environnement **plus adaptés aux spécificités de l'innovation sociale et à la recherche-développement sociale, d'en assurer la robustesse juridique et fiscale et la promotion auprès des différentes parties prenantes. C'est précisément une des mesures structurantes du Pacte de Croissance de l'ESS présenté en novembre 2018 par le HCESSIS.**

C'est pourquoi le HCESSIS a souhaité confier une mission à Jérôme Schatzman, directeur exécutif de la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'ESSEC, en vue de constituer et d'assurer la Présidence d'un groupe de travail chargé de proposer les voies et moyens d'un **développement accéléré des dispositifs de financement de l'innovation sociale.**

Les objectifs de ce groupe de travail seront :

- Analyser les enjeux (besoins, impact potentiels) du financement de l'innovation sociale ;

- Etablir une cartographie de ce qui a été fait en France tout en regardant ce qui existe et a bien fonctionné à l'étranger, notamment en Europe ;
- Clarifier si besoin ce qui, au sein des initiatives d'innovation sociale, peut-être considéré, au sens de la définition fiscale, comme de la Recherche et Développement;
- Analyser les freins réglementaires et fiscaux à l'ouverture des dispositifs de financement de l'innovation à l'innovation sociale et identifier les modalités pratiques de levée de ces freins ; Des propositions d'évolution de législation ou de cadre réglementaire pourront être établies, de même que des évolutions de législations fiscales ;
- Identifier d'éventuelles autres sources de financement de l'innovation sociale et leurs modalités de mobilisation ;
- Proposer une méthode d'information, de formation et d'accompagnement sur ces enjeux à destination des différentes parties prenantes.

La composition du groupe de travail s'assure de la présence de personnalités issues des principales catégories de parties prenantes (ministères concernés, opérateurs, entreprises...) et sera publiée dès sa prochaine finalisation sur le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Elle pourra évoluer en fonction des besoins de la mission.

Le Groupe de travail travaillera en lien avec celui du CSESS et pourra s'appuyer sur les suggestions / propositions de ses membres.

Les premières conclusions du groupe de travail sont attendues d'ici fin 2019.

Pour les travaux de la mission, il est prévu une personne ressource dédiée auprès du président du Groupe de travail.

En vous remerciant de votre implication personnelle dans cette mission à fort enjeu, vous pouvez compter sur mon soutien ainsi que celui de mon équipe au sein du Haut-commissariat.





PRÉSIDENT

Jérôme Schatzman, directeur exécutif de la Chaire d'Entrepreneuriat Social et d'Innovation Sociale de l'ESSEC

RAPPORTEURE

Manon Valat

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- **Clarisse Angelier**, ANRT
- **Jérôme Auriac**, Yes Asso
- **Julien Benayoun**, Lita.co
- **Clémentine Blazy**, France Active
- **Nadège Bouquin**, ANRT
- **Jérémy Brémaud**, Ellyx
- **Anne-Sophie Casteigt**, Adecco
- **Rachid Cherfaoui**, Maison d'Economie Solidaire
- **Eric Coisne**, Raise
- **Axelle Davezac**, Fondation de France
- **François Dechy**, Baluchon
- **Marlène Fargues**, France Active
- **Lena Geitner**, Ronalpia
- **Tarik Ghezali**, Marseille Solutions
- **Prunelle Gorget**, Avise
- **Félicie Goyet**, Entreprendre et +
- **Simon Houriez**, Signes de sens
- **Eric Lesueur**, Veolia
- **Frédéric Mauget**, Crédit Municipal de Paris
- **Xavier Michel**, Macif
- **Jean-Baptiste Mougel**, Aesio
- **Olivier Neumann**, Fondation de France
- **Sylvaine Parriaux**, Admical
- **Lise Penillard**, Veolia
- **Meri Reale**, Ellyx
- **Eric Verkant**, BpiFrance
- **Boris Walbaum**, Article 1

Personnes interrogées

- **Pascal Andrieux**, Malakoff Humanis
- **Julien Antouly**, Fondation Croix Rouge
- **Jean-Christophe Arnauné**, Access inclusive tech
- **Florence Bannermann**, Conseil Départemental du Val d'Oise
- **Julie Battilana**, Harvard Social Innovation Change Initiative
- **Omar Benjelloun**, Inco
- **Pierre Billoir**, Direction Régionale Economique des Hauts de France -
- **Jean-Baptiste Bodin**, Direction Interministérielle de la Transformation Publique -
- **Christophe Chevalier**, Start Up de Territoire et Groupe Archer
- **Madeleine Clarke**, Genio
- **Ulf Clerwall**, ALLISS
- **Johann Clere**, Veolia
- **Cristèle Couget**, RETIS
- **Adrien Couret**, Groupe MACIF
- **Adrien de Crombrughe**, Caisse des Dépôts - Banque des Territoires
- **Bénédicte d'Hérouville**, Fondation Total
- **Matthieu Dardaillon**, Ticket for Change
- **Olivier de Guerre**, Phitrust
- **Elise Depecker**, ATIS
- **Grégoire Ducret**, Croix Rouge
- **Stéphane Duval**, BpiFrance
- **Elizabeth Elkrieff**, Fondation Alpha Omega
- **Sophie Faujour**, European Venture Philanthropy Association
- **Vincent Fauvet**, Investir&+
- **Michael Flembek**, Essl Foundation
- **Eric Forti**, CRESS IDF
- **Patrice Garnier**, France Active
- **Emmanuel Gautier**, Mirova Solidaire
- **Christophe Genter**, Caisse des Dépôts - Banque des Territoires
- **Anne Gerset**, Make Sense Seed 1
- **Sébastien Goua**, Siel Bleu
- **Stéphanie Goujon**, French Impact
- **Marine Gueroult**, Région Nouvelle-Aquitaine - Pôle innovation
- **Jean Guo**, Konexio
- **Yasmine Hamraoui**, IMPACT Partners
- **Anke Hassel**, Hertie School
- **Frédéric Hello**, Caisse d'Épargne Rhône Alpes - Agence Economie Sociale et Solidaire
- **Jonathan Jérémiasz**, Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (Mouves)
- **Laurent Joulin**, Robin du Bien
- **Solène Jourdain**, Avise
- **Guy Kauffman**, Conseil Départemental du Val d'Oise - mission innovation
- **Maha Keramane**, Groupe BNP
- **Arnaud LeignelKanitha Kernem**, Avise
- **Jean-Louis Kiehl**, Crésus
- **Lionel Larqué**, ALLISS
- **Grégoire Lechat**

- **Élise Leclerc**, Laboratoire ESSEC E&MIS, Evaluation et Mesure d'Impact Social
- **Jean-Michel Lecuyer**, Inco - Mouves
- **Arnaud Leignel**, Secrétariat général pour les Affaires régionales - Hauts de France
- **Stéphane Leleu**, Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie - Hauts de France
- **Julie Lenormant**, Play International - PlayLab
- **Raphaëlle Leroy**, BNP Paribas
- **Marie-Stéphane Maradeix**, Fondation Daniel et Nina Carasso
- **Mélanie Marcel**, SoSciences
- **François Marty**, Le Chenelet
- **Jane Newman**, Social Finance UK
- **Philippe Oddou**, Sport dans la Ville
- **Thomas Papadopoulos**, Possible Future
- **Antoine Paulhac**, 123 IM
- **Nils Pedersen**, La Fonda
- **Charlotte Peytavit**, Conseil Régional des Hauts de France
- **Maria-Teresa Pontois**, Centre National de la Recherche Scientifique
- **Anne-Katell Quentric Roth**, Arkea
- **David Rivoire**, VAE Les 2 Rives
- **François Rouvier**, Renault
- **Cathy Rouy**, Malakoff Humanis
- **Jérôme Saddier**, ESS France
- **Christophe Sanchez**, Break Poverty Foundation
- **Jennifer Sannossian**, Institut Godin - doctorante
- **Patrick Sapy**, Finansol
- **Jean Saslewsky**, Fondation la France s'Engage
- **Silvia Steisel**, Fondation DeGroof Petercam
- **Alexandre Tortel**, Mutualité Française
- **Aglæe Touchard le Drian**, Raise
- **Virginie Troit**, Fondation Croix Rouge
- **Gaetan Vanoqueren**, Institut catholique des hautes études commerciales
- **Rodolphe Vauzelle**, Délégation régionale à la Recherche et la Technologie - Nouvelle Aquitaine
- **Valérie Webber-Haddad**, ADEME



Nous avons réalisé une enquête sur les besoins en financement des porteurs d'innovation sociale, qui a été partagée par Le French Impact auprès des pionniers French Impact, des territoires French Impact et des lauréats Tremplin Asso.

LES QUESTIONS POSÉES

- Comment avez-vous financé votre innovation sociale au démarrage ? (Qui a cru en vous ? Qui a pris des risques ?)
- Quels freins au financement de vos innovations sociales avez-vous rencontré au démarrage ?
- Comment la financez-vous aujourd'hui ?
- Quels freins au financement de vos innovations sociales rencontrez-vous aujourd'hui ?
- Avez-vous été accompagné.e pour trouver ces financements ?
 - Oui, et je le suis toujours
 - Oui, mais je ne le suis plus
 - Non, mais je souhaiterais l'être
 - Non, je n'en ai pas besoin
- Dans le cas où vous avez été accompagné.e : en quoi cet accompagnement vous a-t-il aidé ?
- Quel pourcentage de votre temps consacrez-vous à la recherche de financement de l'innovation ?
 - Moins de 15%
 - Entre 15% et 30%
 - Entre 30% et 50%
 - Entre 50% et 75%
 - Plus de 75%
- S'il y avait une chose à faire évoluer pour améliorer le financement de l'innovation sociale aujourd'hui en France : qu'est-ce que cela serait pour vous ?
- Un conseil à donner à un.e porteur.se d'innovation sociale ?
- Menez-vous ou avez-vous déjà mené des projets de Recherche et Développement ?
 - Oui
 - Non, cela ne nous intéresse pas pour le moment
 - Non, mais nous aimerions

Si oui :

- En quoi la Recherche et Développement est-elle utile à votre structure ?
- Comment l'avez vous financée ?
- Quels freins avez-vous rencontré ?

Si non mais vous aimeriez :

- En quoi la Recherche et Développement pourrait être utile à votre structure ?
- Qu'est-ce qui vous empêche de vous lancer ?

STRUCTURES RÉPONDANTES

- Acta Vista (Paquerette Demotes)
- Ecov (Thomas Matagne)
- ENVIE Autonomie (Philippe Robin)
- ESSEC - Centre égalité des chances (Chantal Dardelet)
- Fédération Simon de Cyrène (Laurent de Cherisey)
- GRAP (Kevin Guillermin)
- Hameaux Légers (Xavier Gisserot)
- Les Petits Débrouillards (François Deroo)
- Messidor (Pierrette Bouchard)
- PaQ'la Lune (Christophe Chauvet)
- Plateau Urbain (Paul Citron)
- Trait d'union (Emilie Tolian)
- Yes We Camp (Nicolas Détrie)

Références bibliographiques

Admical. *Le mécénat d'entreprise en France : Baromètre Admical*. 2018.

ALLISS. *Prendre au sérieux la société de la connaissance. Livre blanc*. 2017.

AVISE. *L'innovation sociale: Reconnaître un projet d'innovation sociale entrepreneuriale, pour mieux l'orienter, l'accompagner et le financer*. 2019.

AVISE et Association des régions de France. *Les actions de soutien à l'innovation sociale en Région*. 2015.

AVISE et Association des régions de France. *L'innovation sociale: un levier pour le développement des territoires*. 2012.

Barthélémy, Amandine, Sophie Keller, et Romain Slitine. *Stratégie et financement des entreprises sociales et solidaires*. Paris : Rue de l'échiquier. 2014. 263 p.

Baudet, Sylvain. *Territoires Conseils - Accompagner l'essor d'un entrepreneuriat de territoire*. Groupe Caisse des Dépôts. 2017. (Enquêtes et Analyses).

Comité français sur l'investissement à impact social. *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social? Innover financièrement pour innover socialement*. Comité français sur l'investissement à impact social. 2014.

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires. *Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants: analyse des rôles de l'acteur public*. 2017.

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. *Le nouveau programme de l'UE pour l'emploi et la politique sociale*. Commission Européenne. 2014.

Fraisse, Laurent. *Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE): Premier panorama des démarches de R&D*. Institut Godin. 2017.

Lavenir, Frédéric. *Pour un développement du Contrat à Impact Social au service des politiques publiques*. Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. 2019.

Impact Invest Lab. *Comment favoriser le développement de l'investissement à impact ?*. 2020.

Impact Invest Lab. *État des lieux du marché français de l'investissement à impact*. 2019.

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux. *L'efficacité économique au service de l'intérêt général*. Paris : Rue de l'Échiquier. 2012. 64 p.

Lulek, Michel. « Les associations au cœur de l'innovation sociale », décembre 2019 no 214. p. 4-5.

Rapport de synthèse - Commission Écosystème de l'Innovation Sociale. Projet d'avis. Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. 2016.

Rapport de synthèse de la commission Écosystème de l'Innovation Sociale. *Projet d'avis sur l'accélérateur d'innovation sociale*. Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. 2018.

Tchernonog, Viviane et Prouteau, Lionel. *Le paysage associatif français: mesures et évolutions*. 3e éd. Paris : Dalloz. 2019. vol. 1/. 372 p. (Hors-série Juris).

Vercamer, Francis. *Rapport sur l'Économie Sociale et Solidaire «L'Économie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi»*. **Parlementaire en mission**. 2010.

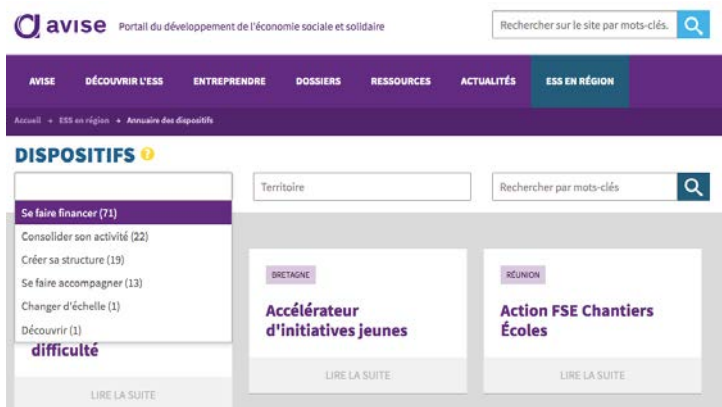
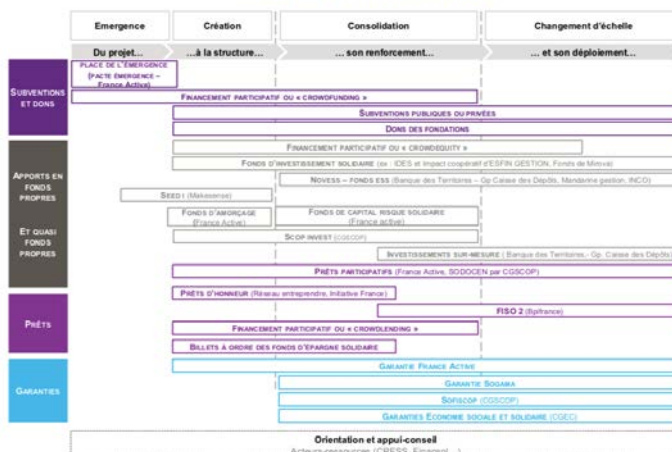
Décret n° 2019-1297 du 4 décembre 2019 précisant les modalités d'affectation sous forme de don des sommes déposées sur le livret de développement durable et solidaire. 2019.



AVISE - CARTOGRAPHIE DES DIFFÉRENTES OFFRES DE FINANCEMENT DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DE L'ESS

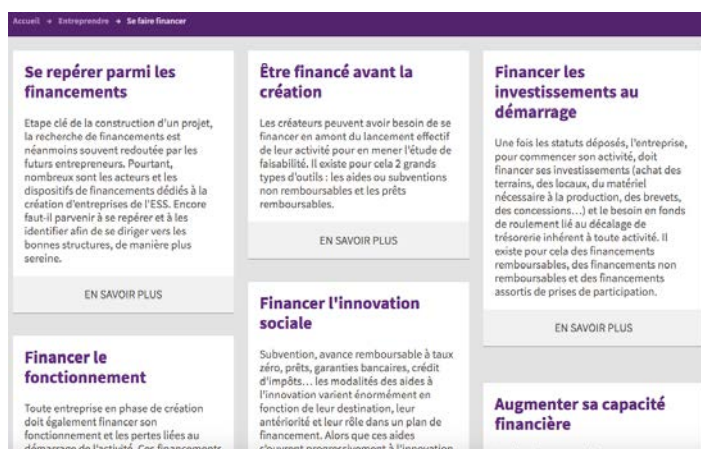
Dans ce document, l'Avise a répertorié les différents types de financement ouverts aux entreprises de l'ESS en fonction du stade de développement de la structure : émergence, création, consolidation, changement d'échelle. Cette cartographie donne également des exemples d'acteurs pour chaque type de financement. Elle est accessible sur le site internet de l'Avise : <https://www.avise.org/entreprendre/se-faire-financer/se-reperer-parmi-les-financements>.

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES OFFRES DE FINANCEMENT DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DE L'ESS



Il existe également un Annuaire des dispositifs de l'ESS en région qui recense les actions soutenues ou portées par les régions. La recherche se fait aussi par type de besoin et par territoire.

L'Avise propose également, dans l'onglet "Se faire financer" de son site internet, une typologie des différents financements pouvant être utiles aux entrepreneurs sociaux, dont financer l'innovation sociale.



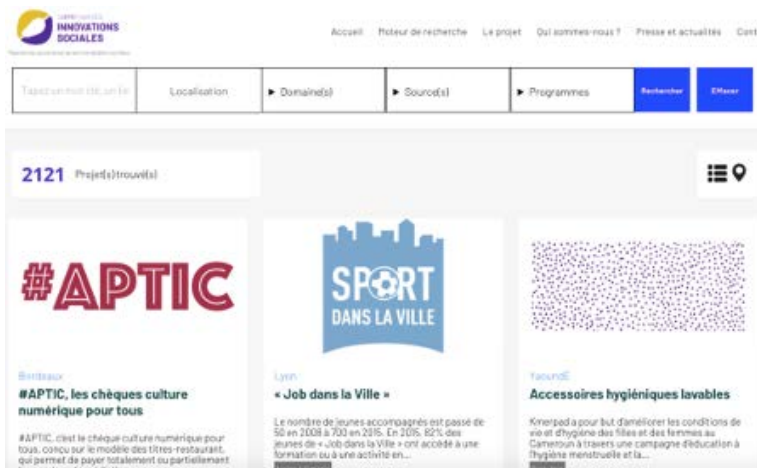
L'ADMICAL - RÉPERTOIRE DES MÉCÈNES



L'Admical propose un e-répertoire des différents mécènes en France, accessible aux structures abonnées. La recherche se fait par domaine d'intervention, par région, par type de mécène et par statut juridique.

CARREFOUR DES INNOVATIONS SOCIALES

Le carrefour des innovations sociales est une plateforme coopérative co-pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Avise, la Fonda, le Labo de l'ESS, la fondation Cognacq-Jay, l'agence des pratiques et initiatives locales, et Groupement national des initiatives et des acteurs citoyens. Elle recense les projets socialement innovants sur le territoire français.



CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS - ANNUAIRE GÉNÉRAL DES FONDS ET FONDATIONS



Le Centre Français des Fonds et Fondations propose également un annuaire des fonds et fondations, accessible sur leur site internet. Il est possible de rechercher les fonds et fondations par leur statut, leur localisation, leur date de création, et leur domaine d'action.

LE FRENCH IMPACT - FONDS LABELLIÉS



Depuis septembre 2019, 15 fonds d'investissement ont rejoint Le French Impact : ils s'engagent à consacrer une partie de leurs investissements sur l'accompagnement de projets à impact social et environnemental. La liste de ces fonds est accessible sur le site internet du French Impact.

PARIS IMPACT INVESTING - MAPPING DE L'ÉCOSYSTÈME DES START-UP SOCIALES EN FRANCE

Il s'agit d'un mapping non exhaustif des différents acteurs pouvant être utiles à une entreprise sociale réalisé par Paris Impact Investing et accessible sur la plateforme medium.com. Ces acteurs sont classés dans 5 catégories :

- Talents
- Financement
- Support
- Événements et communautés
- Médias et ressources



PARIS IMPACT INVESTING - ANNUAIRE FINANCE SOLIDAIRE

Paris Impact Investing recense les différents acteurs de la finance solidaire dans un tableau mis à jour régulièrement. Il est accessible depuis leur site internet.

Firm	Investment Stage	Geography Focus	Non profit and Cooperatives eligible	Min. Invest. out	Max. Invest. out	Assets Under Manage. www	Investment Criteria	Sectors
INCO	Venture Capital, Growth Capital	France and International	Non profit ; Cooperatives	100,000	5,000,000	150,000,000	- Sales > 100K€ - New ISS > 1 years and > 6 years - For investments > - OMC	Sector Agnostic
CITIZEN CAPITAL	Children Capital, Venture Capital, Growth Capital	France	Cooperatives ; Non profit ; currently studying eligibility via Social Impact Bonds	1,000,000	4,000,000	6,000,000	- Sales between 1M€ & 10M€ - Impact Business Plan	Sector Agnostic
IMPACT	Impact Partenaires, Seed Capital, Venture Capital, Growth Capital	France & Europe	No	100,000	4,000,000	10,000,000	N/A	Jobs @ skills Inclusive Education Circular Economy Ageing @ Disability Philanthropy

Il renseigne sur de nombreuses caractéristiques des financeurs : le stade d'investissement, les montants maximal et minimal des aides, les actifs sous gestion, les critères d'investissements, les contacts...

YES est une association qui publie et met à jour une base d'information sur les financements dédiés aux projets d'intérêt général. Leurs informations proviennent directement des bailleurs publics et privés, et sont accessibles aux associations et entreprises sociales adhérentes.



Vous cherchez un financement pour votre association?

Dans quel domaine intervient votre association?

Social

Urgences

Developpement

Environnement et ressources

Droits fondamentaux et plaidoyer

En ce moment 986 sources de financements

AU NIVEAU EUROPÉEN

Il existe également des annuaires et cartographies au niveau européen. Par exemple plusieurs plateformes recensent des fonds d'investissements à impact :

- <https://www.impactbase.org/> : une plateforme qui recense les fonds d'investissement à impact pour les investisseurs.
- <https://impactdatabase.eu/> : une cartographie de l'investissement à impact en Europe à destination des investisseurs. La recherche peut se faire par pays, par catégorie d'acteur, par réseau et par Objectif de Développement Durable.
- <https://www.impactspace.com/> : une base de données pour le marché de l'investissement à impact, qui recense des entreprises à impact, des investisseurs à impact, des services à disposition des entreprises à impact, et des individus ayant un impact positif sur la société.